309.44
B32r
v.10

Baudrillart
Maine

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44
Book B32r
Volume 10

Ja 09-20M

55.

Baudrillart, H.

309.44
B32r
v.10

1502

LES POPULATIONS AGRICOLES DU MAINE

I

LE MAINE AVANT 1789

Les populations du Maine, voisines d'un côté de l'Anjou et du Poitou, de l'autre de la Bretagne et de la Normandie, occupaient le territoire aujourd'hui formé par les départements de la Sarthe et de la Mayenne. En 1790, la Sarthe fut détachée de la partie orientale du Maine, d'une étendue de 588,632 hectares, à laquelle on ajouta 29 communes de l'Anjou et 3 communes du Poitou; la Mayenne emprunta son territoire à divers pays appartenant au Bas-Maine et à l'Anjou, dans la proportion de 414,000 hectares pour le Bas-Maine et de 103,000 pour l'Anjou.

Une certaine communauté de destinées avec les provinces voisines dans le développement des populations agricoles du Maine nous dispense de remonter de nouveau jusqu'à la période du moyen âge (1).

(1) Il y aurait sans doute, pour les siècles qui précèdent la période moderne, plus d'un document intéressant à citer : pour le XIVe siècle, par exemple, M. André Joubert, dans un écrit intitulé : « *La vie agricole dans le Haut-Maine, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet* (1335-1342), met à profit de curieux documents. C'est ainsi qu'il nous ouvre l'intérieur d'une ferme. Il nous montre en la possession de Raoul du Coudray quatre vaches, trois *géniteaux* de l'année, quatre veaux de

1887

p 27564

Il suffit de demander aux siècles qui précèdent la Révolution d'instructifs renseignements sur l'état de ces campagnes avant 1789. La collection des documents relatifs à l'histoire du comté de Laval (1) renferme une description vraiment précieuse de ce comté, qui nous éclaire plus d'une fois sur la situation de la province tout entière. L'auteur de ces recherches est un avocat fiscal au siège de Laval, nommé Le Clerc du Flécheray. Tout atteste un témoin intelligent, un observateur attentif, qui a vu de près les choses et qui connaît à fond les populations. Le Mémoire commence par un état géographique et topographique de la région. On y voit que le comté comprenait douze grosses châtellenies ; il avait une étendue de 14 à 15 lieues de long, depuis les paroisses de la Croisille et de Juvigné, frontière de Bretagne, jusqu'à celles de Juigné et de Pirmil sur la rivière de la Sarthe. Le pays, plat, mais borné de collines, renfermait trois grandes forêts, où des coupes fréquentes et de nombreux abattis annoncent que l'œuvre du défrichement, alors en voie d'exécution dans plusieurs parties de la France, se continue dans le Maine pour faire place au développement croissant de la culture. C'est ainsi que les

l'année également et deux « jumenz ». Le cheptel de Raoul est évalué à XXVI livres XV sous. Il conserve « les hernois et les mesnages qui étaient à Kaharel, c'est à savoir cherues, charestes, et les doit rendre en auxi bon estat » quand le bail sera expiré. Du rapprochement de ces valeurs, comme de la constatation de tout ce qui existe dans la métairie, on peut conclure qu'elle est assez bien pourvue.

« Dans le Haut-Maine, écrit M. A. Joubert, l'étable, la bergerie, l'écurie, la porcherie, la basse-cour, les granges étaient bien garnies, les greniers et les celliers complètement approvisionnés. » — Telles étaient encore vers le même temps, les métairies de la Chardière, Gerigné, la Tisonière, la Cheroche, etc... Tous ces domaines ne sont pas entièrement décomposés, du moins on peut le croire, et il ne serait peut-être pas impossible de suivre leur histoire économique dans la période qui a suivi.

(1) Ouvrage publié par M. Godbert, Laval, 1860.

vastes forêts de Concise, de Misson et de Bourgon étaient tombées en partie sous la cognée. Les commissaires de la marine, au nom de l'État, les particuliers, au nom de leur intérêt privé, se livrent à l'envi à cette œuvre de destruction. M. de la Trémoïlle fait abattre tous les ans vingt journaux ou seize arpents. Les taillis des forêts de Misson et de Bourgon servaient à entretenir les forges de Port-Brillet, d'Aron et de Bourgon. Le pays restait encore fort boisé ; les taillis de 50 à 200 arpents subsistaient en grand nombre, mais la haute futaie voyait se resserrer de plus en plus les espaces qu'elle occupait naguère.

Le Clerc du Flécheray insiste sur le mouvement actif d'échanges dans l'intérieur du pays, mouvement favorisé entre Laval et Château-Gontier par les écluses qu'avaient établies, en 1492, Guy XV, comte de Laval, et Catherine d'Alençon, au moyen d'un octroi de sept sols et demi par pipe de vin, appelé le *navige*. Le canal, entretenu par des fermiers au rabais, servait à amener des vins d'Anjou, de Blois et même de Gascogne, des ardoises d'Angers, des pierres de taille de Saumur, des pierres de moulage du Poitou et d'autres grosses marchandises : les voituriers, au retour, ramenaient des bois, des fers et des verres. Mais l'état des cultures et des populations qui s'y livraient forme pour nous la partie la plus importante de cette description. Les terres des « plus gros laboureurs » étaient de 16 arpents ou 20 journaux et présentaient de grandes inégalités. Pour un certain nombre, les obstacles rencontrés par le labour étaient tels qu'il fallait atteler à la charrue de 4 à 8 bœufs ou de 2 à 4 chevaux, et que le sol n'exigeait pas moins de quatre labourages par an. Plus de la moitié du pays était en landes et il n'y avait pas mille arpents « qu'on pût labourer alternativement dans le cours d'une année. » Les bonnes terres réclamaient cinq années de répit; ensuite elles étaient travaillées trois fois en six ans, pour se reposer après et servir cinq ans à la pâture. Il y avait même plus

28 08 Geuthner 80

d'un tiers des terres qu'on laissait reposer, les unes 8, les autres 10 et 15 ans selon qu'elles avoisinaient plus ou moins les landes. C'était, on le voit, dans tout son excès, le régime de la jachère. Les territoires qui forment aujourd'hui l'arrondissement de Mayenne et une partie de la Sarthe ne démentent pas un pareil tableau, moins justifié par le territoire de Laval depuis l'application du chaulage. Le seigle, le sarrasin, semés abondamment entre la Mayenne et la Bretagne formaient le principal aliment des habitants de la contrée. Le sarrasin s'appelait *carabin* dans le langage du pays. Vers le sud-ouest, on trouvait un peu de froment et d'orge. C'est de là que les boulangers de Laval tiraient ce qu'ils en employaient. De sept années l'une, il fallait faire sa provision dans les localités voisines, la production n'égalant pas la consommation, « à cause, dit Le Clerc, du grand nombre du bas peuple de la ville qui consommait beaucoup et qui était extrêmement impatient, mutin et séditieux dans les disettes. »

Le bétail tient au XVIIe et au XVIIIe siècle une place importante dans le Maine et, en particulier, dans le comté de Laval, où une notable étendue de terrain était employée à l'entretien des bœufs et des chevaux nécessaires au labour. Dans l'est, entre la rivière de Mayenne et la « France », les *effouils* ou *ventes* de bestiaux formaient le tiers du revenu des héritages. On comptait quelques bergeries. Les bœufs et vaches étaient de petite taille, mais de chair délicate, « quand ils avaient été engraissés au pays d'Auge en Normandie. » Chaque métairie avait au moins 6 chevaux, petits, mais assez vigoureux. On manquait d'étalons.

On peut, en jetant un coup d'œil sur le tableau peu brillant, tracé par Le Clerc, des diverses productions, mesurer la distance entre la Mayenne à cette époque et son état actuel au point de vue agricole. A peine déjà y est-il question des vignes. Presque toutes avaient été défrichées depuis que la rivière avait été rendue navigable. Les pommiers

fournissaient le pays d'un assez mauvais cidre. Les vins, les prunes, les poires, les cerises venaient d'Anjou. En définitive, à l'exception du bétail, le pays n'exportait rien, et sa production était loin de suffire aux besoins des indigènes.

L'intérieur des fermes nous est également ouvert, et nous avons sous les yeux l'image de ce qu'était une exploitation à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle. L'étendue des domaines et leur disposition sont indiquées avec une certaine précision. Chaque métairie de 40 à 50 arpents avait sa maison et ses granges séparées par une distance de cinq cents à mille pas. On donnait le nom de *chalandres* à des métairies ou bordages situés aux confins de certaines paroisses, et relevant alternativement de l'une et de l'autre pour les dîmes et les tailles. Tels étaient, par exemple, les domaines entre Bazongers, Saint-Louis et Arquenay. D'après les évaluations de Le Clerc du Flécheray (chap. XIII) les revenus des principales terres, réparties sur les 112 paroisses du comté de Laval, s'élevaient à peu près à 100,000 livres, non compris les revenus des prieurés et communautés. D'une manière générale, le revenu de 40 à 50 arpents était de 300 livres environ, qu'il faut presque tripler pour avoir la valeur actuelle. C'est un chiffre extrêmement faible à l'hectare, mais il est présenté comme un des plus bas ; une étendue égale de terrain rapportait 500 ou 600 livres, d'après le même témoignage.

On a peine à se figurer la manière arbitraire et injuste dont ces terres venaient d'être taxées, et il n'est pas sans intérêt de voir un avocat fiscal au siège de Laval, à une époque où les idées de réforme d'un Vauban ne comptaient encore qu'un nombre limité de représentants, et où la critique des abus gardait bien des ménagements, quand elle osait se faire jour, relever ces iniquités comme pourrait le faire quatre-vingts ans plus tard un philosophe, un économiste. Tandis qu'on avait taxé à 20 et à 30 livres, même à 40 et à 50, des cultivateurs de pauvres domaines, les fer-

miers des meilleures terres, sur lesquelles ils réalisaient des profits élevés, étaient l'objet des ménagements les moins justifiés.

Aux travaux agricoles se mêlait le travail industriel dans une assez forte proportion. Des forges importantes en pleine exploitation étaient aux mains des grands propriétaires ruraux. Celles de Port-Brillet appartenaient à M. de la Trémoïlle, celles de Chaillaud et d'Andouilly à M. le duc de Mazarin. On exploitait quelques ardoisières, des carrières d'assez beau marbre, comme celles de Saint-Berthevin, à une lieue de Laval, qui sont exploitées encore aujourd'hui. Ce marbre, d'un beau rouge jaspé, avait fourni la matière de colonnes pour le Louvre et pour la Sorbonne. Celui de la paroisse d'Argentré, noir, blanc, jaspé noir, bleu et blanc, était aussi d'une qualité très fine. Les industries de la laine et de la toile se partageaient la ville et la campagne. La fabrication des draps, serges et autres étoffes de laine, avait subi un certain déchet, malgré la bonne qualité de la matière première. C'était une des plus anciennes industries du pays. Elle datait du mariage, en 1298, de Guy IX, sire de Laval et de Vitré, avec Béatrix, héritière de Garre et de Fauquemberge en Flandre. C'est de Flandre que Béatrix avait amené des ouvriers tisserands. Mais peu à peu les draps avaient été abandonnés pour les toiles, encouragées par les comtes de Laval qui permirent d'établir des blanchisseries dans leurs prés sur les bords de la Mayenne, sous les fenêtres mêmes de leur château.

L'industrie du tissage occupait un grand nombre de bras. Au moment où Le Clerc du Flécheray écrivait, 6,000 ouvriers tant à la ville qu'à la campagne y étaient employés et le nombre en montait à 20,000 en comptant les fileuses et les dévideuses. Le plus riche de ces ouvriers n'avait pas « 100 livres de tout bien en meubles. » Les tissiers de campagne vivaient, soit aux environs de Laval, soit dans de petites closeries de 20, 30 et 40 livres de fermage, des

fruits qu'ils récoltaient. Ils tiraient du revenu de leur travail de quoi payer leur loyer. Généralement ils avaient un, deux ou trois ouvriers. Il fallait à un maître tissier au moins 6,000 livres pour en faire travailler trente.

Tandis que le personnel employé à ces industries dans les campagnes partageait la vie calme et régulière des populations rurales, la population industrielle des villes, notamment de Laval, nous est représentée insolente, indisciplinée, sans prévoyance et sans sobriété. Les artisans faisaient usage et abus de la viande et des autres consommations, quand la manufacture allait bien. « Autrement, c'était une désolation. » Alors ils avaient recours aux charités volontaires ou forcées. Beaucoup s'enrôlaient dans la milice. Ainsi venaient de faire quatre mille ouvriers. Ces brusques alternatives de bonne chère et de bombances, puis de misère profonde, sont marquées avec énergie par ce témoin, qui paraît surpris et ému de ce qu'un tel spectacle avait de frappant et d'affligeant à la fois. Il remarque avec une sorte de tristesse que ces ouvriers de la ville étaient exempts des impôts qui pesaient sur les campagnards, et n'avaient guère à acquitter d'autres tributs que ceux qu'ils payaient à leur intempérance et à leurs vices. Ils n'avaient que quelques meubles, gages privilégiés au propriétaire de leur logement, et les collecteurs n'osaient les comprendre au rôle des tailles, tant les ouvriers des villes forçaient déjà à compter avec eux, tandis que les paysans ne savaient que courber la tête. Les enfants de ces mêmes artisans paraissaient d'abord pleins d'intelligence et faisaient bien augurer d'eux. Mais ces bonnes dispositions ne duraient guère. Jeunes gens, ils étaient appelés au dehors par le service ou par toute autre cause et ils revenaient pires qu'ils n'étaient au départ. « Il semble, écrit Le Clerc, que le retour dans la patrie leur inspire le libertinage ou du moins la fainéantise. »

Ainsi, au moment où le XVIIIe siècle s'ouvrait à peine, le

contraste qui nous frappe aujourd'hui entre la population industrielle et la population rurale était déjà l'objet de remarques de la part de témoins attentifs. A Laval, une classe ouvrière exigeante, mutine, imprévoyante et intempérante dans la prospérité, prompte aux séditions dans les temps de chômage, quoiqu'elle fût presque exempte d'impôts et que l'on craignit d'en mettre sur elle. Dans la campagne, une vie de labeur sans trêve, sobre en tout temps, souffrant cruellement des privations dans les disettes et surchargée d'impôts accablants. Cette population rurale du Maine était plus douce, plus inclinée à la résignation, moins sujette que d'autres populations voisines à ces émeutes ou à ces insurrections soudaines qui faisaient explosion après de longs intervalles de patience ; celles-ci ne laissaient échapper des plaintes un peu vives que dans des cas de misère extrême. Le Mémoire de Le Clerc de Flécheray, des papiers d'archives, d'instructifs fragments administratifs, nous permettent de marquer ces différents traits avec quelque précision. Il est facile dans le passage suivant emprunté à la principale de ces sources, de discerner ce qui est spécialement propre au Maine et ce qui est plus ou moins commun aux provinces limitrophes. « Ce peuple, nous est-il dit, n'est pas si dur ni si brutal que celui de Bretagne. Il est extrêmement laborieux, mais c'est par force. » Ainsi on nous apprend où réside le secret de ce travail qui perd par là le mérite de ses efforts et le fruit de ses œuvres. Ce secret est tout entier dans l'excès même des charges auxquelles il est obligé de suffire. Celui qui porte ce témoignage est loin d'en triompher ; il n'appartient pas à cette classe d'esprits politiques qui voient alors dans le travail le plus excessif le seul moyen de mâter les peuples et de leur faire rendre tout ce qu'ils peuvent. « Les tributs ordinaires sont si *gros qu'on assure que, si le Roi était propriétaire et qu'il donnât à ferme comme le sultan des Turcs, il n'en retirerait pas tant.* Le plus communé-

ment, la taille est le tiers de la ferme, outre que l'on fait payer l'ustensile qui excède la moitié. La partie qui est entre la Mayenne et la Bretagne est surchagée de sel. Il y a beaucoup de simples laboureurs dont la terre ne vaut que 300 livres de revenu à leur maître et qui, outre 100 livres de taille, 55 livres d'ustensiles, paient un minot et un minot et demi et deux minots d'impôt de sel ; et bien qu'ils n'aient que cinq ou six personnes dans leur famille, on les assigne encore fort souvent pour prendre du sel par extraordinaire, surtout s'ils salent quelque porc, qui est la viande que les plus aisés connaissent. C'est ce qui force les laboureurs à être laborieux. » En revanche, sauf dans les disettes, ils mangeaient beaucoup de pain. Un laboureur consommait communément par an 36 boisseaux de seigle, mesure de Paris ; un artisan n'en consommait que 30, les femmes 24. Cela prouve seulement que les artisans, dans les temps prospères, consommaient autre chose que du pain et nullement qu'ils fussent réduits à un moindre ordinaire ; c'était le contraire même qui avait lieu. Les paysans manceaux qui pouvaient avoir du lard salé mangeaient eux-mêmes moins de pain. Ils vivaient ordinairement de leur jardinage, de leur laitage et de leurs fruits, mais surtout de châtaignes dans les parties où il y en avait. Si cet état n'était pas habituellement l'excessive misère, c'était une moyenne de bien-être peu élevée et, en définitive, une décadence. Les campagnes du Maine avaient perdu bon nombre de leurs habitants depuis un siècle et même depuis cinquante ans, comme en témoignaient les maisons ruinées des bourgs et le triste état des villages et des hameaux. Les fermiers éprouvaient une difficulté extrême à trouver des serviteurs. Cette dépopulation même avait une de ses principales causes dans cet excès des impositions publiques qui frappait, à vrai dire, plus particulièrement l'élection de Laval, dont les métairies étaient trois et quatre fois plus imposées que celles des élections voisines par un calcul fiscal singulier,

mais lucratif. On remarquait que les riches commerçants, nombreux dans cette élection, étaient propriétaires d'une quantité de biens de campagne. On était donc sûr qu'ils ne laisseraient pas leurs colons languir en prison. « Le maître des tailles voyant que, plus il taxait, plus on payait, ne disait jamais holà ! et nos seigneurs les intendants en concluaient qu'il n'y avait qu'à imposer. » Les collecteurs eux-mêmes n'en étaient pas plus riches. « Ils vivaient dans une pauvreté » qui faisait horreur. Ces calculs n'en portaient pas moins de tristes fruits. On désertait l'élection par un effet ordinaire des mauvais impôts quand on est libre d'y échapper.

Nous avons parlé des mauvais chemins du Poitou. Ceux du Maine, sans l'être au même degré que dans la Vendée, étaient rares, très défectueux et très chers. M. de la Trémoille, selon la coutume du Maine, prélevait sur ses ponts un droit de péage de trois deniers par bœuf, les jours ordinaires, et de quatre deniers, les jours de foires. Ses officiers prétendaient que ce droit n'était pas suffisant pour l'entretien dans un temps où la journée de maçons se payait douze à quatorze sols.

Avec tout cela cette population un peu indolente, engourdie, ennuyée, cherchait à se distraire, à s'amuser. Quel moyen en avait-elle ? Les foires, les marchés. Les marchés et les foires, nécessaires surtout alors pour mettre les paysans en relation les uns avec les autres dans ces pays de communications peu faciles, et pour les accommoder de ce qui leur manquait, étaient portés jusqu'à l'abus, soit par la vanité, soit par l'amour du plaisir. Il n'y avait « si petite seigneurie de paroisse » qui n'avait voulu avoir, sinon ses marchés ordinaires, du moins ses foires trois à quatre fois l'an. « En sorte, nous est-il dit, qu'elles étaient devenues si communes, que cela ruinait le commerce, et incommodait les laboureurs *qui vont à toutes les foires perdre le temps, se débaucher et faire des querelles*. C'est

pourquoi il serait à propos d'en supprimer la plus grande partie et n'y laisser que ce qu'il en faut pour l'utilité publique. » Vœu curieux à plus de deux siècles de distance et que renouvellent parfois encore les conseils généraux sans obtenir plus de succès !

J'ai dit que cette population ne faisait entendre que rarement des plaintes empreintes de véhémence et d'amertume. Ce que nous en recueillons porte un caractère particulier de tristesse, rarement de révolte, aux moments les plus durs... Un curé écrivait en 1711 sur son registre des baptêmes et des inhumations, ces deux vers à propos des nouvelles impositions :

> Ce comble des impôts fut un pesant fardeau,
> Mais trop heureux encor qu'on nous laisse la vie (1).

Plus tard, quand les idées nouvelles se sont répandues dans les campagnes, au moment de la réunion des Assemblées paroissiales en 1787, l'accent devient plus menaçant. On voit encore un curé de village du Haut-Maine oser écrire sur son registre paroissial, parmi les causes du déficit : « La reine pillant de tous côtés pour envoyer même, dit-on, à son frère l'empereur, les ministres volant impunément, les frères du roi se surpassant en dépenses... » Les cahiers des paroisses du Maine sont remplies de véritables malédictions contre les employés des tailles et des aides, objet de la haine du paysan qui se plaignait de leur insolence et même de leurs brigandages. « Il y a, dans un village, une brigade d'employés des gabelles qui occupent quatre maisons ; exempt d'impôts par état, ils vivent dans la mollesse, insultent, pillent, volent et élèvent leurs enfants dans le même genre de vie (2). » Mais dès la première moitié du

(1) Inventaire. Arch. de la Sarthe, suppl. E., p. 458, cité par A. Babeau. *Le village sous l'ancien régime*, chap. VI.

(2) A. Bellée et V. Duchemin. Cahiers des paroisses du Maine, I, 496.

XVIIIe siècle, les moments de crises produisent des scènes de désordre, sinon des révoltes. On voit, mêlés aux manouvriers, des laboureurs manquant de pain s'en aller sur les chemins et à travers les villages, frapper aux portes des personnes aisées, principalement des presbytères, et quand on leur refusait l'aumône, entrer par force et voler ce qu'on ne leur donnait pas. Tel est le spectacle que présentent les campagnes du Maine pendant les années 1709, 1738-1739, 1770 (1). Ce dénuement était par moments si absolu qu'il mettait un obstacle presque complet aux mariages, et, bien plus, si l'on en doit juger par un fait à peine croyable, s'il ne reposait sur un document authentique, qu'il allait jusqu'à déterminer les époux à vouloir rompre leur union, en invoquant pour motif leur extrême pauvreté. Un registre paroissial du Maine porte cette étrange mention : « Le 29 décembre 1685, se présentèrent devant Me Pierre Cireul, curé de Roullée (2), Pierre Pinçon et Marguerite Movimel, qui déclarèrent se repentir beaucoup de la faute qu'ils avaient faite en s'épousant, parce qu'il s'en était suivi une grande pauvreté, causée pour infirmités naturelles et grand nombre d'enfants. Ce pourquoi ils déclarent devant Me Cireul et Garnier, notaires à la Fresnaye, que de leur volontaire consentement, ils annulent, cassent leur dit mariage. *Signé* Crestot, sacriste (3). » On ignore ce qu'il advint d'un acte si contraire à toutes les coutumes et à toutes les lois du pays, et qui, selon toutes les vraisemblances, ne dut pas aller au delà des termes d'une simple séparation de corps, malgré ce qu'ont de formel les expressions de « casser et d'annuler (4). »

(1) Inventaire. Arch. de la Sarthe. Suppl. E.

(2) Roullée est un village de 600 habitants dans le canton de la Fresnaye (Sarthe).

(3) Inventaire. Arch. de la Sarthe. Suppl. E, p. 238, cité par M. A. Babeau. *La vie rurale dans l'ancienne France,* ch. XI.

(4) Inventaire Bellée et Duchegnet. Inventaire. Arch. de la Sarthe, suppl. I, p. 62.

Les professions libérales exercées dans les villages du Maine se ressentaient de cette situation malaisée qui est celle des campagnards pendant une partie du XVIIIe siècle. Le chirurgien avait mille difficultés à se faire payer par les paysans. Le plus souvent il ne recevait d'eux aucun salaire, et des plus pauvres au moins il n'avait rien à attendre. Ceux qui payaient ne le faisaient qu'avec des lamentations. A Nouans, village du département actuel de la Sarthe, « le notaire, vieil ivrogne, logé et vivant comme un paysan, ne pouvait être rangé dans la classe des propriétaires qui vivaient bourgeoisement (1). » Quant au curé, il devait tirer toute sa subsistance des dîmes et du petit domaine qui était souvent affecté à la cure. L'État ne lui donnait aucun traitement.

Ces populations, le plus souvent réduites à avoir à peine le nécessaire, trouvaient pourtant moyen de faire quelque place aux consommations superflues. Sans parler de l'abus des boissons, il en est un autre qui peut surprendre de la part de gens de campagne. L'usage du tabac s'était, au cours du XVIIIe siècle, répandu à un degré qu'on ne saurait croire dans le nord et dans l'ouest de la France, mais plus particulièrement encore dans le Maine. On lit dans les *Cahiers des Paroisses* de cette province : « Le tabac est devenu de première nécessité pour les trois quarts des habitants (2). » Rien n'en détournait les paysans, ni son prix, qui était élevé, puisque le fisc qui en avait le monopole le vendait 3 liv. 15 sols la livre, ni sa mauvaise qualité, qui occasionnait des maladies de nez et d'autres au pauvre peuple. « Le paysan se refusait le pain et le refusait à ses enfants » pour aller acheter chez l'entreposeur une « carotte de tabac toute mouillée et quelquefois pourrie. »

Dans ce tableau que nous essayons de tracer pour chaque

(1) F. Y. Besnard. *Souvenirs d'un nonagénaire.*

(2) A. Bellée et Duchemin, *Cahiers du Maine.*

province de l'état des populations agricoles avant 1789, comme terme de comparaison avec notre enquête sur l'état actuel nous avons mis constamment en présence des maux qui résultaient, soit de l'organisation administrative et fiscale, soit des intempéries, soit des guerres, les périodes plus prospères que peut signaler l'histoire dans chacun des siècles antérieurs à la Révolution. Après le règne d'Henri IV, le siècle de Louis XIV avait eu de ces éclaircies plus ou moins longues. Le XVIIIe siècle eut aussi ses moments plus heureux, où l'agriculture se releva, où le prix des terres se mit à monter, où le peuple des campagnes trouva à vivre sinon toujours avec aisance, du moins d'une manière suffisante. Le Maine ne fait pas exception. On constate en 1777 que les fermages ont augmenté des deux tiers. Le blé se vend cher. La culture présente des chances assez avantageuses pour que beaucoup de personnes cherchent des fermes sans en pouvoir trouver. On attribue en partie ces heureux effets aux édits qui permettaient la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Vers cette même date on constate un accroissement considérable de la population dans les campagnes. L'étendue des friches a été réduite des neuf dixièmes, et si les fermages ont augmenté des deux tiers, le prix des denrées agricoles, le prix des bestiaux notamment a doublé (1). Les exploitations sont garnies d'un mobilier vif plus abondant. En 1780, une ferme de 40 arpents dans le Maine entretenait à l'ordinaire 6 bœufs de travail, 6 vaches laitières, 6 génisses, 6 taureaux de l'âge de 1 à 3 ans, 2 juments poulinières, 60 à 70 moutons de taille moyenne, 4 et 5 porcs, etc... (2).

Comme partout les causes plus profondes d'un mauvais régime empêchaient le bien de se perpétuer. En outre, à l'absence trop habituelle des grands propriétaires se joignait

(1) A. Bellée et V. Duchemin, *Cahiers des paroisses du Maine*, I, 58, cité par M. A. Babeau, ch. VI.

(2) F. Y. Besnard, 1, 300.

dans le Maine la coutume déplorable de louer leurs terres à des fermiers généraux qui les sous-louaient à d'autres fermiers, qu'ils traitaient « comme des nègres », disent les *Cahiers des paroisses*. Les obstacles mis aux débouchés par la rareté et le mauvais état des routes rendaient d'ailleurs impossible tout progrès continu de l'agriculture. La qualité du terrain produisait une espèce de boue bitumineuse. L'humidité était entretenue par les arbres très nombreux dans des chemins extrêmement étroits sans aucun fossé d'écoulement.

On trouve quelques renseignements utiles sur la population et sur la noblesse du Maine à la même époque dans le rapport de l'intendant Miroménil. « Les paroisses sont assez peuplées, mais il y a peu de gens dans les bourgs ; la plupart demeurent dans les métairies, qui sont ordinairement les unes proches des autres. » On compte, dans les élections du Mans, de Laval, de Mayenne et de Château-du-Loir, 558 paroisses, et en y rattachant 69 paroisses de la province du Maine adjointes à l'élection de La Flèche, 627 paroisses, qui contiennent 109,500 feux. L'intendant estime que ces 109,500 feux équivalaient à 440,000 personnes environ, ce qui donnerait une moyenne de 3 1/2 habitants par feu. Dans ce chiffre n'étaient pas compris les religieux, les religieuses et les ecclésiastiques. La noblesse était fort diminuée. Les grosses terres appartenaient à de grands seigneurs qui étaient auprès du roi, ou dans le service, et à des officiers du Parlement de Bretagne. Parmi les familles nobles, au nombre de près de 600, on citait parmi les plus considérables celles de Tessé, de Beaumanoir-Lavardin, de Clermont-Gallerande, de Champagne de la Suze, de Maillé, du Bouchet, marquis de Sousches, de Bouillé, de Faudoas, etc.

Le caractère des habitants, le degré d'instruction primaire, les croyances religieuses et les pratiques superstitieuses sont aussi marqués de quelques traits qui peuvent

donner une idée de ce qu'étaient à ces différents points de vue les populations rorales du pays manceau. Miroménil les dépeint « laborieuses, actives et vigilantes, surtout quand il s'agit de leurs intérêts. » Il remarque qu'elles sont « moins polies dans le Bas que dans le Haut-Maine. » Il n'était pas rare de voir des familles s'entendre pour labourer à frais communs, et se réunir chez l'une d'elles pour manger ensemble (1). Les idées d'assistance mutuelle se montraient sous plus d'une forme. C'est ainsi qu'un fermier du Maine ayant été incendié, on voit les laboureurs des alentours travailler gratuitement pour son compte pendant deux ans. Les femmes étaient rarement employées aux travaux pénibles de l'extérieur et on ne leur faisait jamais battre le grain.

L'ignorance, quoique générale, était pourtant combattue par des efforts dont il est possible de suivre la trace dans une certaine mesure. Nous empruntons aux recherches faites par M. Bellée sur l'instruction primaire des chiffres qui concernent quelques petites villes et villages du Maine. Les voici avec leurs dates : Château-du-Loir, 1789 : école de garçons, 48 élèves ; écoles de filles, tenue par cinq religieuses ; Conlie, 1789 : 40 garçons et autant de filles ; La Flèche, 1791 : trois écoles, dont deux réunissaient 100 élèves ; en 1789, le collège en comptait 486 ; Sillé-le-Guillaume, 1789 : 150 enfants à l'école des filles ; Vallon, 1789 : 88 garçons (2). Ce résultat était dû en partie à la gratuité de l'enseignement assurée en maint endroit par des fondations aux enfants des familles indigentes. Au grand-Lucé, « messire François Bellangé, prêtre, » fonde par son testament du 12 octobre 1715 un petit collège, après avoir spécifié que le régent enseignera aux enfants « à lire et à écrire et même

(1) M. F. Y. Besnard.

(2) A. Bellée. *Recherches sur l'instruction primaire dans la Sarthe avant et pendant la Révolution.* Le Mans, 1875, in-12.

le plain-chant à ceux qui auront de la voix. » Il ne manque pas d'ajouter : « Ce que ledit régent sera tenu de faire gratuitement aux enfants de ceux qui seront reconnus pauvres; et au regard des enfants des bourgeois, marchands et des autres qui ne seront pas pauvres, il en tirera les rétributions ordinaires (1). » Un plus grand nombre de villageois qu'on ne serait tenté de le supposer apprenait même le latin et recevait l'instruction secondaire. Dès 1688, on comptait au collège de l'Oratoire du Mans, dans les classes de rhétorique, de seconde et de troisième, 42 fils de fermiers, de laboureurs ou de paysans. On a pu même prétendre (2) qu'il y avait dans les villages plus de gens de plume que de nos jours et, sans parler des hommes de loi, on peut conjecturer que la nécessité de remplir les fonctions obligatoires de *collecteur* et de *syndic* contribuait pour une certaine part à provoquer l'acquisition des notions élémentaires. Il résulte toutefois des documents conservés dans les archives de la Sarthe, que ces études étaient rarement prolongées au delà de la quinzième année, et qu'elles étaient loin d'avoir en conséquence tous les effets d'une instruction vraiment complète.

Le Maine, au moment de 1789, est encore à la fois un pays de pratiques religieuses, et aussi, comme le reste de l'ouest, de superstitions assez grossières. Le paysan, qui connaît si bien le prix de l'argent, y donne sans marchander pour les funérailles, les services funèbres ou les messes pour le repos de l'âme des morts; il ne compte pas non plus pour l'entretien et l'embellissement de son église. Mais la dîme lui pèse davantage ; il trouve le casuel trop élevé, et il accueille par des propos railleurs la *glaine* que les vicaires du Maine

(1) A. Bellée. *Recherches sur l'instruction primaire dans la Sarthe*; passage cité par l'abbé Allain : *L'instruction primaire avant la Révolution* (1881).

(2) A. Babeau. *La vie rurale dans l'ancienne France.*

étaient obligés de faire pour pouvoir subsister. Cette défiance s'étendait aux quêteurs de tous genres qui parcouraient alors les campagnes, bien que l'on eût habituellement quelque affectueux respect pour les capucins qui mendiaient de maison en maison, le bâton à la main et la besace sur l'épaule. On regardait surtout comme une « surcharge incommode les quêteurs étrangers à la région, qui pour exciter la générosité, transportaient des reliques sur des ânes ou des mulets et les exposaient à la vénération des fidèles. » Très nombreux encore au XVIIe siécle, malgré les statuts des évêques et les ordonnances royales, ils n'avaient pas tout à fait disparu à la veille même de 1789. Les plaintes consignées dans les *Cahiers des paroisses du Maine* en portent témoignage (1).

Le dépouillement des cahiers du Maine aux États-Généraux attestent déjà la faveur avec laquelle les réformes devaient être accueillies. Les cahiers du clergé en proclament l'urgence avec la plus grande libéralité sauf en ce qui concerne la protection séculaire, accordée par le roi à l'Église catholique. Sauf cette grosse réserve, on y trouve formulés presque tous les vœux relatifs aux réformes civiles et économiques. Les abus féodaux y sont dénoncés sous toutes les formes, et la suppression d'impôts désastreux comme la gabelle, ainsi que l'abolition de tout arbitraire dans la répartition des taxes, y est réclamée dans les termes les moins équivoques. Les États-Généraux sont appelés à prendre en considération un point spécial, l'abus que nous avons signalé du tabac, et invités à en permettre la libre culture. Nous notons aussi le vœu qu'il soit établi dans chaque ville des hôpitaux, pour les enfants trouvés, pour les aliénés et les femmes de mauvaise vie, et que l'on institue dans chaque paroisse deux écoles gratuites pour les pauvres

(1) Cité par M. Albert Babeau, *La vie rurale dans l'ancienne France*, ch. XIII.

de l'un et l'autre sexe, ainsi qu'un bureau de charité. Le Tiers-État se fait l'organe de vœux analogues, en leur donnant encore plus d'étendue ; il présente les mêmes observations relatives au tabac, et rappelle les plaintes auxquelles donnent lieu la vente du tabac en poudre, qui facilite le mélange de parties hétérogènes et qu'évite la vente en bouts ou en rouleaux. Il ne réclame pas la suppression de cet impôt, mais voudrait que le tabac fût cultivé en France, pour éviter la perte qui résultait, est-il dit, de la nécessité de l'acheter à l'étranger. En dehors et au-dessus de ces détails le Maine aspirait à un régime distinct et indépendant des provinces de Touraine et d'Anjou, auxquelles il avait été uni jusque-là pour former la généralité de Tours. Parmi ces vœux, les uns allaient être exaucés par la Révolution ; la nouvelle organisation de la France en départements rendait le dernier inutile. Sous l'influence des conditions de la société renouvelée, le Maine voyait s'opérer dans la propriété et dans la culture les mêmes changements que les provinces voisines. Ce qu'il y avait de grands domaines se fondait en partie dans la propriété moyenne qui tenait déjà, avant la Révolution, une place considérable. Nous n'avons pas à suivre les phases intermédiaires de cette tranformation, mais à en marquer les effets et à indiquer les changements qui se sont produits. Après avoir signalé les traits principaux de ce qui était autrefois il nous reste à montrer ce qui existe aujourd'hui.

II

État intellectuel et moral.

Dans le tableau que nous venons d'esquisser du passé nous avons fait une place aux moyens et au degré d'instruction que pouvaient posséder les campagnes du Maine. Nous n'avons pas à répéter pour la période qui suit la révolution,

ce que nous avons déjà fait entendre pour d'autres provinces, à savoir la très grande insuffisance de l'organisation de l'instruction primaire jusqu'à la loi de 1833 et, même depuis lors, l'extrême lenteur avec laquelle elle s'est développée, jusqu'à ce que des efforts plus efficaces aient contribué à la répandre. Au moment où nous parcourions la Mayenne, l'art. 36 de la loi du 15 mars 1850, qui prescrit à toutes les communes d'entretenir au moins une école publique, avait reçu son entière exécution dans les deux arrondissements de Laval et de Château-Gontier. Dans l'arrondissement de Mayenne, il n'y avait, sur 111 communes, que celle de Pontmain, créée depuis quelques années à peine, qui n'eût pas d'école publique ; encore y existait-il une école libre mixte. En résumé, sur les 276 communes qui forment le département, 275 étaient pourvues au moins d'une école publique et aucune n'était complètement dépourvue d'école. Un grand nombre même en possédaient plusieurs, tant publiques que libres, et chaque année a vu s'accroître la proportion des élèves qui fréquentent ces établissements scolaires. Quant à la Sarthe, bien qu'il n'y ait que dix ans écoulés, il semble que nous soyons loin du temps où les recensements donnaient, pour 1878, sur 3,467 jeunes gens appelés au service militaire, 680 ne sachant ni lire ni écrire, 49 sachant lire seulement, et 97 dont on n'avait pu vérifier l'instruction. On a vu s'accroître d'année en année le nombre, qui était de 739, des écoles primaires, lesquelles dès lors contenaient 50,839 élèves.

Ce qui a le moins changé, ce sont les qualités et les défauts naturels de l'intelligence des paysans. Ceux du Maine, d'un esprit calme, judicieux plutôt que vif, ont besoin, pour se développer, que l'impulsion et l'éveil viennent du dehors; ils ne sauraient se passer de culture et de travail. Dans la classe la plus élevée, on voit l'humeur et l'intelligence dépouiller cette lenteur un peu lourde, en gardant sa circonspection et sa réserve natives. Cette sorte d'indo-

lence du paysan tient aussi au tempérament, qui présente un certain mélange de force et de mollesse. Le corps offre un assez grand développement. Chez la femme surtout les formes s'accusent fréquemment avec cette espèce d'exubérance qu'on remarque dans les pays humides, où, comme en Flandre, la vie végétative se déploie dans toute sa puissance. D'ailleurs la force musculaire, dans la classe rurale, suffit aux rudes travaux de la culture. Entre le Normand et le Breton, le paysan manceau tient le milieu pour la taille et pour la vigueur.

La majorité de la classe rurale maintient dans le Maine ses bonnes traditions de probité et d'honnêteté. L'esprit de famille se conserve, du moins en général et sous les réserves que nous allons bientôt faire. On peut ajouter que l'instruction et des communications plus faciles ont contribué à ôter aux mœurs ce qu'elles avaient d'un peu farouche. En revanche, la pureté des principes a souffert quelque altération et le ressort moral a paru fléchir. Cette probité, dont nous venons de faire l'éloge, aurait reçu quelque atteinte, plus particulièrement peut-être dans les parties qui avoisinent la Normandie, tandis que celles qui se rapprochent de la Bretagne échapperaient davantage à ce genre de reproches. Les naissances illégitimes se sont multipliées, l'opinion étant devenue moins sévère. Sans être à l'abri des allusions méprisantes qui s'attachent à la condition de fille-mère, cette situation se fait plus aisément accepter dans les campagnes, soit que ces filles se placent comme nourrices, soit qu'elles élèvent leur enfant, grâce aux secours qui leur sont alloués. La moindre précocité des mariages, aujourd'hui plus tardifs à la campagne qu'à la ville, n'est peut-être pas étrangère non plus à cette multiplication des naissances naturelles. Les hommes ne se marient guère avant vingt-cinq ou trente ans, et les femmes avant vingt ou vingt-cinq. En constatant l'augmentation des naissances illégitimes, on doit ajouter pourtant que leur proportion n'a rien d'exor-

bitant. Pour la Mayenne, sur une population totale de 344,881 habitants, d'après le recensement de 1881, on comptait seulement 331 enfants naturels dans l'année contre 7,327 enfants légitimes. Pour la Sarthe, la proportion était un peu supérieure. Sur une population totale de 438,917 habitants, il y avait 617 naissances naturelles contre 8,258 légitimes. Cette supériorité numérique des naissances illégitimes dans la Sarthe, doit, selon toute apparence, être attribuée à l'existence d'un centre comme la ville du Mans, dont la population surpasse de beaucoup celle des principales villes de la Mayenne.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de marquer la relation étroite que présentent la diminution ou l'accroissement de la population avec l'état moral de la famille. En effet, la population décroît tantôt par les causes restrictives et volontaires qu'a indiquées Malthus, tantôt par l'émigration qui dénote la tendance du groupe familial à se disperser et à se dissoudre. Cette tendance est loin de se manifester également dans toutes les parties de l'ouest ou du nord-ouest de la France ; quelques-unes y résistent, d'autres y cèdent manifestement. Le Maine est de celles qui tendent à se dépeupler depuis un certain nombre d'années, si l'on excepte quelques arrondissements. Dans la Sarthe, l'augmentation avait été sensible dans la première partie du siècle. La population y était évaluée, en 1790, à 347,827 habitants, évaluation que nous ne saurions donner pourtant comme absolument rigoureuse, en raison de ce que ce recensement laisse à désirer. Le même progrès continue de 1831 à 1846. Mais à partir de cette année, le nombre décroît successivement dans les périodes quinquennales. En 1846, de 474,876, il n'est plus en 1866 que de 463,619. C'est une perte de 11,257 habitants en vingt années. Le recensement de 1866, comparé à celui de 1861, accusait une diminution de 2,536 habitants. La perte porte sur les trois arrondissements de Mamers, 1,661 ; la Flèche, 1895 ; Saint-Calais, 855.

Total 4,411. Elle est compensée par une augmentation au profit de l'arrondissement du Mans qui gagne 1,875 habitants. Mais il est à remarquer que cette augmentation porte particulièrement sur le chef-lieu. La perte subsiste au préjudice de la population rurale. L'émigration n'est pas la seule cause de cette décroissance. De 1854 jusqu'à 1865, on trouve entre le nombre des naissances et celui des morts de singulières oscillations. Cinq années donnent l'avantage aux naissances, les sept autres aux décès. En somme, les naissances l'emportent de 591 pour ces douze années. Mais de 1861 jusqu'à et y compris 1865, les naissances fléchissent décidément, et les morts présentent pour cette période quinquennale un excédent de 988. Il est vrai que la diminution absolue étant de 2,536, il faut en mettre plus de la moitié sur le compte de l'émigration. Je ne dois pas moins insister sur ce fait que cette diminution des naissances présente un caractère particulier de gravité au point de vue de la famille. Cette décroissance a en partie pour cause d'une part la moindre fécondité, de l'autre le moindre nombre des mariages. Ce nombre était, en 1831, de 3,488; il augmente presque constamment jusqu'en 1848, où il atteint le chiffre de 4,451. Il descend plus ou moins dès lors au-dessous de ce maximum, avec des variations assez sensibles chaque année, pour tomber à 3,443, en 1881, et à 3,269, en 1884. En définitive, le mouvement de la population dans l'année 1883 accuse pour la Sarthe les résultats suivants: 8,875 naissances, 9,684 décès, qui se trouvent ainsi, pour une seule année, en excédent de 809.

La Mayenne donne lieu à des observations jusqu'à un certain point analogues. Si l'on prend comme termes de comparaison les recensements opérés en 1876 et en 1881, pour s'en tenir aux dernières années, on trouve que le chiffre des naissances reste légèrement supérieur à celui des décès, mais que le nombre des mariages a diminué. Tandis qu'en 1876, on comptait 8.357 naissances contre

7,639 décès, c'est-à-dire un excédent de 718 naissances, en 1881, contre 8,072 naissances, on constatait 7,490 décès, c'est-à-dire que l'excédent des naissances n'était plus que de 582. En cinq ans, cet excédent avait diminué de 136 naissances. Les mariages qui étaient, en 1876, au nombre de 2,766, n'étaient plus en 1881 qu'au nombre de 2,419; c'est-à-dire que, dans cette période quinquennale, leur nombre avait diminué de 347. Conclusion : dans le Haut-Maine, il meurt plus de gens qu'il n'en naît par année ; dans le Bas-Maine, l'excédent des naissances va diminuant par rapport aux décès. Résultat grave, d'un côté, symptôme inquiétant de l'autre. Double préjudice pour la population et pour la famille.

Le relâchement moral ne se témoigne pas seulement par l'augmentation des naissances illégitimes, nous aurions pu malheureusement ajouter aussi par celle des attentats à la pudeur, il se manifeste par le développement des habitudes d'intempérance. Assurément le penchant aux excès alcooliques demeure beaucoup plus marqué dans la population industrielle, mais les paysans sont loin d'y échapper. Comme partout ailleurs, la multiplication des cabarets n'a pas été étrangère à cet accroissement rapide d'un vice qui existait déjà à l'état en quelque sorte endémique. La Mayenne et la Sarthe sont au nombre des départements qui consomment le plus d'alcool, tellement qu'à en juger par le produit des octrois, la Mayenne tiendrait le huitième et la Sarthe le quinzième rang en France. Sans doute les causes morales et physiques qui peuvent expliquer l'intempérance dans cette partie du territoire sont multiples. J'incline à croire qu'il faut placer, plus qu'on n'a coutume de le faire, l'usage du cidre, d'autant que celui qui sert de boisson habituelle dans la campagne est fade et indigeste. C'est pour « faire passer le cidre », ont coutume de dire les paysans, qu'ils absorbent autant de verres d'eau-de-vie que de pots de cidre. Le rapport entre l'usage de cette boisson et les

abus alcooliques est d'ailleurs attesté par ce qui se passe dans d'autres départements, comme l'Ille-et-Vilaine, le Calvados, la Manche, l'Orne, la Seine-Inférieure, l'Eure, etc. Contrairement à ce qui a eu lieu pour le vin, plus la récolte des pommes est abondante, plus on consomme d'eau-de-vie. Cette consommation qui se fait presque tout entière sur place est due alors à l'excédent de fabrication de l'alcool de cidre. D'une façon plus générale, la consommation de l'alcool a augmenté, de 1839 à 1873, d'environ 49 pour 100 dans la Mayenne et dans la Sarthe. On calcule dans cette dernière année par individu, pour la Mayenne, 6 litres, 87, d'alcool; 12, 1 de vin; 100, 14 de cidre; pour la Sarthe, 3 litres, 30, alcool; 45, 5, vin; 25, 58 cidre. On voit que l'excès alcoolique est beaucoup plus grand pour la Mayenne que pour la Sarthe qui consomme seulement plus de vin, mais rien ne prouve que ce soit surtout l'intempérance qui en profite. Nous avons omis la bière qui ne figure que dans de très faibles proportions surtout pour la Sarthe et dont la consommation atteint à peine quatre litres par personne pour la Mayenne.

Les conséquences de ces abus alcooliques, reçoivent une triste lumière de la statistique. Elle donne, de 1874 à 1876 : inculpés pour ivresse publique, sur 10,000 habitants, pour la Mayenne, 21, 59; pour la Sarthe, 21, 23; mort accidentelle pour excès de boisson, sur 100,000 habitants (1872-1875), pour la Mayenne, 9, 28; pour la Sarthe, 4, 29; folies de cause alcoolique, sur 100 admis (1867-1869-1874-1876), pour la Mayenne, 20, 90; pour la Sarthe, 15, 60; suicides par excès de boisson, proportion sur 100 par suicides; pour la Mayenne, 14, 30; pour la Sarthe, 20. Le plus grand nombre de suicides pour la Sarthe, qui donne moins de cas de folies, a sans doute quelque chose d'accidentel, et les calculs auraient besoin d'être établis sur de plus longues périodes. La Mayenne et la Sarthe ne s'écartent pas trop de la moyenne qui, pour l'ensemble de la France, a fait monter

de quarante ans la proportion des folies pour cause alcoolique, sur 100 cas environ, de 8 à 14.

Il y a lieu de se demander comment se répartissent ces habitudes d'intempérance dans les populations du Maine. La part principale revient aux villes, c'est-à-dire au Mans et à Laval dont la population est en partie industrielle, mais on est obligé de reconnaître que des arrondissements presque entièrement agricoles ne sont pas exempts du même vice. Celui de Mayenne ne le cède à aucun autre. Nulle part, peut-être, l'ivrognerie des hommes ne s'étale avec plus de cynisme dans les rues les jours de marché. Nulle part non plus, peut-être, les femmes ne s'abandonnent davantage à ce genre d'excès. On en voit qui, inscrites au bureau de bienfaisance, se glissent subrepticement dans les cabarets ou qui, en hâte, passent un petit vase par la lucarne, le font remplir de café et d'eau-de-vie et renouvellent ce manège plusieurs fois par jour.

Dans l'arrondissement de Château-Gontier, si l'intempérance est imputable à bon nombre de paysans, les plus grands excès sont commis surtout par une population d'ardoisiers, qu'on rencontre dans le canton de Saint-Aignan. On y voit des enfants de dix ans qui conduisent des chevaux et gagnent un franc par jour, s'habituer à fréquenter les cabarets plus que les écoles. Arrivés à l'âge adulte, ils se marient, touchent des salaires élevés, et, persévèrent dans ces habitudes grossières, qu'ils transmettent trop souvent aux femmes mêmes et à la population agricole environnante.

Les superstitions dans leur état actuel et les usages locaux se rapprochent trop des provinces voisines pour qu'il y ait lieu d'y insister. Assez dangereuses, comme ailleurs, quand elles affectent un caractère médical, elles ne sont pas, au reste, toujours nécessaires pour accréditer de faux remèdes, auxquels l'ignorance des paysans donne trop facilement créance. On nous signale dans ces campa-

gnes telles femmes plusieurs fois condamnées pour exercice illégal de la médecine et pour vente de remèdes imaginaires destinés à guérir le cancer, par exemple, que ces condamnations multipliées n'ont pas découragées et qui ont réalisé d'assez gros profits pour vivre dans l'aisance. Quant aux usages locaux, ils ont disparu, depuis une quarantaine d'années à peine. Rien ne distingue plus les noces de la campagne, depuis qu'on a renoncé à l'usage séculaire du simulacre de l'enlèvement de la fiancée, depuis que les violons mêmes ne sont plus appelés à figurer dans le cortège et que les demandes en mariage se font sans l'accompagnement traditionnel de ces *mais* (lauriers ornés de rubans) qui servaient à solenniser les accordailles. On a également mis fin à des fêtes qui peut-être auront paru se rattacher de trop près à certaines habitudes de patronage aristocratique, comme la fête de la *gerbe*, fête pittoresque où la dame du château était conviée à délier la gerbe garnie de fleurs, au milieu des danses et des chants des moissonneurs.

On ne saurait, en définitive, nier les progrès accomplis dans l'instruction et, seulement à certains égards, dans les mœurs qui se sont adoucies et civilisées. De même, ce que nous aurons à dire du métayage attestera le grand fonds d'honnêteté qui persiste. Enfin, une augmentation légère du nombre des naissances illégitimes, qui reste au-dessous de la moyenne, ne saurait être présentée comme une preuve de la corruption des mœurs dans ces campagnes. Mais s'il faut se défier des exagérations pessimistes comme des jugements trop indulgents, deux points restent graves : l'intempérance a augmenté et la population diminue.

ÉTAT MATÉRIEL

I

L'intendant que j'ai cité précédemment, M. de Miroménil, décrivait ainsi, en 1698, les deux parties de la province du

Maine : « Le Haut-Maine, disait-il, est celui qui approche le plus d'Anjou, de la Touraine et du Vendomois ; le pays, notamment celui qui est aux environs du Loir, qu'on appelle le Vau du Loir, est fort agréable par sa variété ; il y a des plaines et des coteaux, des vallons, des prés, des terres, des vignobles et des bois ; il est fertile en blés et en vins ; on y trouve toute sorte d'arbres fruitiers et on y recueille abondamment des pommes, des poires, des noix et des châtaignes, dont on fait un grand débit dans les marchés du Château du Loir. » Ces traits n'ont pas changé, sinon que les vignes sont peu nombreuses et que le pays s'est enrichi d'autres cultures.

« L'élection du Mans est aussi très fertile, ajoute-t-il. On y recueille de toute sorte de bons blés, des vins, des chanvres, des noix et plusieurs autres denrées, dont ils aideraient leurs voisins, si les rivières étaient navigables. » — « Quant au Bas-Maine, qui est auprès de Bretagne et Normandie, il est plus champêtre ; il a même quelque chose de sauvage. Le terrain y est fort inégal : il y a des rochers, des montagnes, des forêts, des buissons, des étangs et plusieurs gros ruisseaux qui font aller des forges. Il y a aussi quantité d'arbres fruitiers, notamment des pommiers... »

Confirmant ce que nous avait déjà appris Le Clerc du Flécheray, l'intendant ajoute : « Les terres, du côté de Mayenne, sont noires, pesantes et difficiles au labour, mais elles le sont davantage du côté de Laval, et on observe que le meilleur laboureur, avec six bœufs et quatre chevaux, n'en peut faire par an, que quinze à seize arpents : c'est pourquoi on laisse reposer les terres huit, dix et douze années de suite ; on y recueille du seigle, des avoines et du blé breton, qu'on nomme ordinairement blé de sarrazin ou *carabin*, dont on fait du pain fort noir et rude qui sert de nourriture aux laboureurs ; on y trouve très peu de froment et d'orge ; il y a des chanvres et des lins que ceux du pays ont semé des graines de Hollande ; les lins ont été plus

grands, mais ils ne sont pas si fins ni si beaux qu'ils étaient auparavant, ce qui a diminué la beauté des toiles. La terre produit aussi des pommes, mais les cidres ne sont pas fort bons; les terres des environs de Mayenne sont plus fertiles (1); on y recueille beaucoup de chanvres, des lins, des noix, des châtaignes, du cidre, du miel et un tiers de blé plus qu'on n'en consomme au pays. »

Les termes de cette comparaison établie entre la fertilité relative de la région de Laval et de celle de Mayenne, très fondés à cette époque, ont cessé de l'être de nos jours; ils ont même été renversés d'une manière presque complète, au profit de l'arrondissement qui sert de siège au chef-lieu de la Mayenne, par suite de circonstances que nous indiquerons. Le bétail avait déjà une importance assez considérable. L'intendant n'évalue pas à moins du tiers du revenu « le croît et les beurres. » Le Bas-Maine renferme beaucoup moins de troupeaux « à cause des loups et parce que le pays est trop couvert. » Mais on y trouvait une quantité de gros gibier, cerfs et chevreuils, lièvres et faisans, de perdrix rouges, de râles de genêts, etc... Aujourd'hui, les grandes chasses ont diminué avec les bois. La race des chevaux était forte et vigoureuse, mais petite. On se plaignait du manque de grands étalons qui, en dix ans, auraient augmenté la taille de l'espèce indigène. Le Haut-Maine se recommandait dès lors par une spécialité à laquelle s'attache encore aujourd'hui une célébrité dont il n'a pas déchu. On y élevait en abondance ces chapons et ces poulardes que les habitants

(1) La composition géologique du sol dans le Bas-Maine se prête, quoique d'une manière inégale, à la production agricole. Le terrain argileux domine le plus souvent; on trouve le calcaire dans les deux arrondissements de Laval et de Château-Gontier. Le sol est granitique dans celui de la Mayenne. (V. pour plus de détails, les *Notes géologiques sur le département de la Mayenne*, par M. D. Œhlert, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval, avec une carte géologique de M. Triget, ingénieur; un vol. in-8°, Laval.)

de la campagne, notamment à Mézeray, « avaient le secret d'engraisser » et dont ils faisaient un commerce important, partout où le luxe sensuel de la table pouvait mettre le prix aux produits les plus raffinés.

C'est par le Haut-Maine que nous commencerons les observations économiques auxquelles donne lieu l'étude de la province. C'est de cette partie que Léonce de Lavergne, il y a une trentaine d'années, parlait en ces termes : « Le Haut-Maine, qui forme aujourd'hui le département de la Sarthe, atteignait, dès 1789, une assez grande prospérité. Le Mans n'étant qu'à cinquante lieues de Paris, l'influence de ce vaste marché arrivait jusque-là, bien qu'affaiblie par la distance. Cette action n'a fait que s'accroître à mesure que les communications se sont perfectionnées, et la richesse agricole a grandi avec elle. La qualité du sol est d'ailleurs excellente ; la moitié environ du territoire appartient au calcaire jurassique, le plus riche peut-être des terrains. Cette fécondité se révèle au premier coup d'œil par la nature des produits. La Sarthe occupe le premier rang parmi nos départements pour la production du chanvre, qui alimente une grande fabrique de toiles. L'exportation des volailles, des légumes et des fruits pour Paris constitue une industrie ancienne et fructueuse, ainsi que la vente de nombreux bestiaux qui vont achever de s'engraisser dans les herbages de l'Orne et du Calvados. En somme, la Sarthe n'est inférieure à la Normandie que parce qu'elle est un peu plus éloignée du marché parisien. » Ces lignes n'ont pas cessé d'être exactes. Pourtant si le seigle, l'orge, l'avoine, le blé surtout, ainsi que la pomme de terre, se sont encore développés, le chanvre, quoique encore cultivé sur une grande échelle, a perdu du terrain et il y a une tendance à l'abandonner. La betterave a fait peu de progrès, à l'inverse du trèfle, de la luzerne et d'autres plantes fourragères. Les prairies naturelles sont assez abondantes. La vigne, dans le sud, et le pommier dans le reste du départemnnt, contri-

buent pour une part notable au revenu agricole. Le rendement du blé par hectolitre à l'hectare, qui était de 14 en moyenne, il y a vingt-cinq ou trente ans, paraît établi aujourd'hui au moins entre 15 et 16. La culture, généralement soignée, en est pourtant encore trop souvent aux vieux procédés; elle exige une grande main d'œuvre. On doit pourtant faire exception pour la vigne, à laquelle on applique le plus fréquemment les nouveaux moyens de culture. Quant à la valeur vénale des terres par hectare, nous pouvons mettre en présence les chiffres fournis par l'*Enquête agricole de 1866* et ceux qui sont fournis par une évaluation plus récente. Voici l'état des valeurs à la première de ces dates :

ARRONDISSEMENTS	VALEUR VÉNALE (PAR HECTARE) DES					
	Terres labourables	Prés	Taillis	Sapinières	Vignes	Landes
Le Mans. . .	1.677 f.	2.000 f.	800 f.	800 f.	2.250 f.	500 f.
La Flèche.. . .	1.584	2.838	1.060	1.000	2.325	500
Mamers.. . . .	2.171	3.000	1.200	1.000	»	»
Saint-Calais. . .	1.676	3.211	1.000	1.000	2.000	»

La nouvelle évaluation des propriétés non-bâties, faite par le Ministère des finances (1883), indique de son côté la valeur vénale en 1851 et en 1879. Il ressort de cette comparaison que les terres labourables valent, en moyenne, dans la Sarthe, en 1851, 1.358 fr. à l'hectare : en 1879, 1.888 fr. (chiffre rond). Pour les mêmes années, prés et herbages : 2.248 fr. en 1851, 3.098 fr. en 1879; — vignes : 1.494 fr. en 1851, 1.754 fr. en 1879; — bois : 694 fr. en 1851, 1.071 fr. en 1879. L'augmentation proportionnelle totale, par rapport

à 1851, est de 39,86 0/0. C'est une hausse de plus d'un tiers avec tendance actuelle à la baisse. Aujourd'hui, les bonnes terres, dans la Sarthe, se vendent jusqu'à 3.000 fr. l'hectare et au delà, et se louent jusqu'à 100 et 120 fr. en petites fermes. En revanche, beaucoup de terrains ne valent que 1,000, 1.200 et 1.500 fr., et le prix de location ne dépasse guère 25 à 35 francs.

La moyenne propriété domine. On désigne le plus souvent ainsi les domaines qui s'étendent entre 10 et 25 hectares. Les grandes fermes sont très rares. Par contre, les petites, composées de 4 à 10 hectares, sont extrêmement nombreuses, surtout dans la région nord et nord-ouest, où la fertilité est plus grande. Le morcellement est très prononcé. Les pièces de terre, entourées de haies dans la généralité des cas, ne renferment souvent qu'une quarantaine d'ares. On signale pourtant plutôt une tendance à diminuer les parcelles qu'à les augmenter. Ce qu'on appelle la *crise agricole* pèse particulièrement sur les grands propriétaires, dont les fermages ne rentrent pas facilement. Elle n'épargne pas non plus les propriétaires moyens, dont la fortune est entièrement territoriale, et qui, malheureusement, s'occupent peu de leurs propriétés. C'est, en un mot, la rente qui est surtout atteinte. Pour les petits propriétaires qui cultivent directement, ils se ressentent assez peu de la baisse des prix. — Quant à la proportion qui existe entre les domaines de différente étendue, nous dirons en définitive que la grande propriété, de 80 hectares au moins, couvre le 1/10e du sol; la moyenne, de 15 à 80, les 3/10es; la petite propriété, de 15 hectares et au-dessous, les 6/10es. — On réserve le nom de *ferme*, dans le langage du pays, à l'exploitation d'une certaine étendue; on donne celui de *bordage* à des exploitations généralement moindres de 8 hectares. Nous aurons achevé de déterminer l'état de la propriété en ajoutant quelques remarques. Si, d'un côté, l'augmentation de la petite propriété a contribué à dimi-

nuer le nombre des journaliers, on a pu évaluer, selon les cantons, environ au quart, au tiers ou à la moitié, le nombre de ceux qui travaillent alternativement pour eux et pour les autres. Relativement à la grande propriété, ce qui la soutient un peu, et peut-être uniquement, ce sont les souvenirs de famille. L'attachement traditionnel à la perpétuité du domaine auquel le nom est emprunté est loin de s'éteindre au milieu de tant de causes de nivellement qui n'atteignent pas ce genre de distinction et ne font peut-être qu'en augmenter le prix. Aussi les arrangements qui tendent à perpétuer la possession du domaine entre les mains d'un seul membre ne se rencontrent-ils guère que là où un château et un nom sont à conserver. Le partage est la règle générale. La vente a lieu en cas d'impossibilité de partage. Souvent l'intervention d'un spéculateur qui achète les domaines en gros empêche le partage d'avoir lieu. Mais les deux modes, partage ou vente, aboutissent à une plus grande division des terres. — Les prix de location méritent aussi d'être l'objet d'une remarque spéciale, relativement au cours qu'ils ont suivi. Les relevés faits par le Directeur de l'enregistrement attestaient leur augmentation pendant plusieurs périodes quinquennales depuis 1860. En consultant à la fois le produit des évaluations spontanées des parties dans les déclarations de mutation par décès ou donation et les prix des baux, on constatait que le revenu moyen de l'hectare était, en 1860, de 49 fr. 91 et qu'il a été, en 1865, de 59 fr. 58, ce qui représentait une progression de 9 fr. 65 par hectare. Cette progression s'était manifestée dans presque toutes les parties du département, à l'exception des cantons de Bonnétable, Beaumont, Sablé, Saint-Calais et Sillé, dans lesquels les grandes propriétés sont nombreuses. Le même progrès s'est soutenu pendant quelques années encore, jusqu'à la baisse déclarée que nous avons signalée tout à l'heure.

Le système d'amodiation en usage dans la Sarthe a subi

une transformation profonde depuis 1789. Le métayage y était traditionnel. Il a disparu peu à peu, pour la plus grande part, et fait place au fermage à prix fixe. D'après les évaluations les plus récentes, les domaines à partage de fruits qui subsistent seraient encore au nombre de 1,632.

La classe ouvrière agricole a accompli dans la Sarthe les mêmes progrès matériels que dans les départements voisins. Nous n'avons donc pas à y insister d'une manière spéciale. On constate d'une manière devenue presque générale que l'alimentation, qui a pour base principale le pain, la viande de porc et le laitage, est assez abondante pour entretenir une race saine et suffisamment vigoureuse. Mais, en revanche, si les logements des fermiers ont reçu des améliorations successives, on ne les trouve pas toujours à un degré suffisant pour l'ouvrier agricole et le très petit cultivateur. On rencontre là aussi trop de ces demeures défectueuses au point de vue de la propreté et de la salubrité qui contribuent à démontrer que, parmi les améliorations, celle du logement est la plus difficile à obtenir. Beaucoup d'ouvriers agricoles dans la Sarthe possèdent leur maisonnette avec un coin de terre auprès; mais combien davantage louent leur pauvre hutte à des prix qui descendent de 50 à 20 francs !

Le chiffre des salaires donne une idée assez favorable de l'état de la même classe. On évalue, en moyenne, celui des hommes à la journée à 2 fr. pour les hommes nourris, à 3 fr. sans la nourriture, et, pour les femmes, à 1 fr. 25 et à 2 fr., selon les mêmes conditions. Ces chiffres sont supérieurs à ceux que M. Thibaud (1) donnait, il n'y a pas vingt ans, même en tenant compte de cette circonstance que les chiffres qu'il produit s'appliquent aux temps ordinaires et les nôtres aux temps de moisson. « Un journalier nourri, écrit-il, reçoit par jour 0 fr. 64; un journalier non nourri, 1 fr. 17;

(1) Art. *Sarthe*, dans l'*Encyclopédie de l'agriculture.*

une femme nourrie, 0 fr. 43; non nourrie, 0 fr. 82. » Je remarque à quel bas prix la nourriture est évaluée. Elle représente pour la femme, par jour, à peine plus de 40 centimes. Le même auteur évalue la journée de l'enfant nourri à 0 fr. 25, et non nourri à 0 fr. 50. Ainsi, la dépense de nourriture pour l'enfant n'est comptée que pour 25 centimes. Il ajoute que le salaire supplémentaire pendant la moisson ou la récolte s'élève à 37 0/0 du salaire ordinaire, ce qui diminue l'écart avec les chiffres que nous constatons sans le combler, il s'en faut de beaucoup, puisqu'en doublant ceux qu'on indique on est encore loin d'atteindre au taux actuel. Aujourd'hui les domestiques hommes reçoivent dans la ferme 300 à 400 fr.; les jeunes garçons, 120 à 200; les filles, 150 à 250.

On peut se faire une idée du total de ces salaires par celui des aides agricoles qui est évalué ainsi par le même agronome et qui n'a pas subi une modification très considérable. Le nombre des aides agricoles est fixé à 46,240. Sur ce nombre, on compte 14,119 célibataires (7,806 hommes et 6,313 femmes), et 32,121 ménages; le nombre des personnes à la charge de ceux-ci, vieillards, enfants, etc., s'élève à 34,767. C'est donc aux besoins d'une population de 66,848 personnes que doivent suffire les salaires perçus par les 32,121 journaliers mariés du département de la Sarthe. Les salaires ayant plus que doublé et le prix des subsistances étant très loin d'avoir suivi une pareille progression, il s'ensuit indubitablement à mes yeux qu'il est pourvu aux besoins plus largement d'une manière très sensible, qu'au moment où ces chiffres de salaires étaient mis en avant. Je les crois d'ailleurs en retard pour ce moment-là même, et ils ne me paraissent s'appliquer qu'à une date d'environ quinze années antérieure à 1868. J'en dis autant des chiffres suivants qui gardent néanmoins leur valeur relative et qui complètent d'une manière intéressante l'état de la classe rurale ouvrière dans cette partie

du Maine. Il sera facile de faire tels changements que de raison aux évaluations suivantes, à peu près exactes au moment où elles étaient faites. Voici dans quelle forme elles se produisaient : « Le nombre des ouvriers agricoles qui se font, par l'exercice d'une industrie accessoire, un supplément de revenu, est de 4,751. Ils sont pour la plupart tisserands, toiliers et sabottiers, et gagnent annuellement par ce travail accessoire : un célibataire, 153 fr. ; une famille, 221 fr. Les dépenses d'un célibataire sont évaluées à la même époque par la statistique officielle à 222 fr. par an, savoir : logement, 32 fr. ; nourriture, 155 fr. ; habillement, 35 fr. ; et celles d'une famille de 5 personnes à 476 fr. 80 ; savoir : logement, 44 fr. ; pain, 244 fr. ; légumes, 17 fr. ; viande, 19 fr. ; lait, 16 fr. ; vin, bière, cidre, 22 fr. ; sel, 7 fr. 34 ; habillement, 73 fr. ; chauffage, 30 fr. ; impôt, 4 fr. 46. » Nous croyons que la plupart des articles de consommation sont cotés trop bas pour une famille de cinq personnes, même il y a trente ans. Aujourd'hui on trouverait plusieurs de ces consommations doublées, non seulement par le prix, mais pour la quantité.

La même augmentation des salaires a permis à l'esprit d'épargne de se développer dans les ménages. Il en est beaucoup moins ainsi, nous assure-t-on, dans la jeunesse. La tendance à la dépense et au plaisir paraît s'y être sensiblement développée. En ce moment, le paysan n'achète plus guère de terre, tandis qu'il voulait se la procurer à tout prix, il y a huit ou dix années. Est-ce un effet momentané d'une crise passagère ? Est-ce le commencement d'une nouvelle ère dans la manière dont le paysan entendra l'épargne ? L'avenir seul pourra nous l'apprendre.

Une observation à faire pour le département de la Sarthe, c'est que les travailleurs indigènes y suffisent à peu près aux besoins de l'agriculture, qui n'a recours aux ouvriers étrangers que dans les temps de moisson et dans des proportions assez restreintes. On a compté pour une année

que 1,000 hommes et 586 femmes venaient du dehors partager passagèrement les travaux des aides agricoles du pays. En temps ordinaire le nombre d'immigrants est insignifiant ; on l'a évalué à 15 hommes et 4 femmes. Il y avait un peu plus d'émigration, mais passagère. On calculait que chaque année, environ 4,760 journaliers et 3,515 femmes allaient chercher du travail hors du département.

Outre les progrès accomplis dans l'état des populations, la culture du sol porte la marque de perfectionnements qui attestent le développement de l'activité et de l'intelligence des cultivateurs. Ils consistent principalement dans l'adoption de meilleurs assolements, l'établissement des prairies artificielles en plus grande proportion, l'augmentation des bestiaux et la meilleure nourriture qui leur est donnée, le perfectionnement de l'outillage agricole, les labours mieux faits, la diminution du méteil remplacé par le froment, l'assainissement des terres par le drainage ou autres procédés, le défrichement des haies et landes, le développement donné au chanvre, les plantations d'arbres à fruits, l'introduction du chaulage dans les cantons de Loué, Brulon, Coulie, Sillé et Sablé. Ces perfectionnements s'expliquent comme partout par le développement des lumières et par les exigences de la culture moderne. On a eu raison pourtant de les attribuer pour une bonne part à l'action des Comices agricoles et notamment à celle de la Société d'agriculture du Mans : ce qu'il reste à faire pour l'amélioration de l'outillage ouvre encore une large carrière aux efforts et aux perfectionnements de l'avenir.

II

Le Bas-Maine outre le même fonds d'observation, nous présente un sujet d'études qui doit nous occuper d'abord dans son système d'amodiation. Le métayage est à ce point le trait caractéristique du département de la Mayenne que

nous n'hésitons pas à en signaler les conditions et l'importance avant d'entrer dans le détail des autres éléments qui constituent l'état économique de ces populations. La moitié au moins des terres cultivables est exploitée par le métayage, un tiers seulement par le fermage et le reste ou le sixième par la petite culture propriétaire. C'est là un état très particulier. Cette institution du métayage s'appuie dans la Mayenne sur des traditions séculaires assez fortes pour avoir résisté à toutes les causes qui ont contribué ailleurs à la dissoudre ou à l'amoindrir. L'esprit de la population s'y prête à merveille par un caractère de douceur assez conciliant et par les habitudes de respect qui n'excluent ni une certaine indépendance, ni un juste compte de ses intérêts. On peut dire qu'en général les qualités regardées comme essentielles pour faire réussir le métayage, c'est-à-dire la probité, l'ordre, un jugement calme, l'assiduité dans le travail, se trouvent là, réunies chez les paysans, tandis que les propriétaires, de leur côté, apportent dans leurs relations avec les métayers un concours actif dans l'exploitation et un libéral esprit d'assistance. On nous assure pourtant que le métayage dans l'Anjou aurait quelque chose de plus particulièrement paternel et familier. Mais, si l'autorité se fait un peu plus sentir chez le propriétaire de la Mayenne, elle est fort adoucie par la bienveillance qui préside aux relations et par l'habitude de raisonner avec les métayers. Il use avec eux des moyens de persuasion et sait faire appel à leur intérêt pour les engager dans la voie des améliorations agricoles. On doit louer avant tout cette bonne entente des possesseurs de domaines et de ceux qui exploitent le sol à l'aide de leurs bras. C'est là, on l'a dit avec raison, et nous tenons à le répéter, une véritable « association du capital et du travail ». Les caractères qui donnaient parfois un air de servage à ce régime depuis si longtemps usité se sont effacés de plus en plus. Les métayers cessent d'appa-

raître comme de simples serviteurs, et le métayage comme une forme seulement un peu supérieure de la domesticité. Ils s'élèvent au rôle d'auxiliaires. Ils apportent leur contingent d'intelligence dans l'œuvre commune et participent de la façon la plus efficace au succès de l'entreprise. Sans doute on peut recommander en plus d'un cas le faire valoir direct des propriétaires. Mais il ne saurait avoir lieu partout et il ne dispense pas de s'appuyer sur d'intelligents coopérateurs, fermiers ou métayers. Les conseils donnés par Olivier de Serres qui veut que le maître de domaine compte parmi eux sur quelques collaborateurs plus capables trouvent ainsi dans la Mayenne plus d'une heureuse et féconde application : « Comme le capitaine a lieutenants pour le seconder, pour son soulagement le père de famille se pourvoira de quelque habile homme, homme de bien, de moyen âge, comme de trente à cinquante ans (un plus jeune ou un plus vieil ne lui est propre, à l'un défaillant le sens, à l'autre la force), sur lequel il se reposera aucunement, non entièrement de toutes ses affaires, desquelles retiendra pour soi la principale administration, mais lui commettra les choses qu'il ne pourroit exécuter lui-mesme sans trop de travail, dont souvent se fera rendre compte, et avec lequel conférera tous les jours de ses besongnes, afin qu'aucune chose n'en demeure en arrière par faute de prévoyance. » Si le métayage ne réalise pas toujours ce qu'en dit le vieil agronome, le portrait qu'il trace trouve plus d'une fois à s'appliquer en Mayenne au moins dans une assez grande mesure et on y rencontre aussi ce métayer dont il nous parle « homme de bien, loial de parole et de bon compte, sain, âgé de vingt-cinq à soixante ans, marié avec une sage et bonne ménagère, industrieux, laborieux, diligeant, espargnant, sobre, non amateur de bonne chère, non yvrongne, ni babillard, ni plaideur, ni villotier. Ainsi qualifié et rencontré sera celuy qu'il me faut, avec lequel

n'entrerai en piques à peu d'occasion, mais supporterai doucement ses petites imperfections. »

En résumé, malgré ce qu'il laisse parfois à désirer pour réaliser les règles idéales qu'ont tracées Sismondi, Mathieu Dombasle et M. de Gasparin, le métayage, dans la Mayenne, ne s'en éloigne pas trop et pourra, avec le progrès du temps, s'en rapprocher encore davantage. Dans de telles conditions, il devient un système d'exploitation très acceptable et même préférable en certaines circonstances à d'autres plus onéreux (1). Il dégrève d'une partie de ses charges l'exploitation qui n'a plus à faire face également au profit du fermier et à la rente du propriétaire. Celui-ci joue lui-même le rôle d'un co-exploitant, qui fournit la direction et la partie la plus considérable des avances. Telle est l'idée que s'en font les hommes les plus compétents dans ce département où le métayage ne rencontre pas seulement des praticiens habiles, mais des théoriciens convaincus. Les sociétés d'agriculture s'y montrent fort favorables et des écrivains agronomes en ont exposé les avantages, en vue d'étendre son action, en établissant sa supériorité sur le fermage, quand il est exercé dans des conditions trop insuffisantes d'instruction et de capital. Je dirai tout à l'heure un mot de ces avantages qui se sont réalisés dans la Mayenne. Mais il faut d'abord indiquer en quelques mots les usages ruraux qui constituent la coutume de la Mayenne à l'égard du système d'exploitation à moitié fruit. On s'apercevra en jetant un coup d'œil sur les trois recueils des usages ruraux particuliers à chacun des arrondissements, qu'il est difficile de fixer avec plus de précision

(1) Voir l'enquête et les pièces publiées sur le métayage par la Société des Agriculteurs de France, résumées dans le rapport de M. le comte de Tourdonnet, sous ce titre : *Situation du métayage en France.* Paris, 1 vol. in-8°.

les droits et les obligations des parties, de manière à rendre extrêmement rares les contestations entre les propriétaires et les exploitants. Ces usages dispensent le plus souvent de bail écrit. Ils ont acquis une véritable force légale reconnue par les experts et les juges de tous les degrés comme par les contractants eux-mêmes. D'après les dispositions les plus générales, le propriétaire fournit, avec la terre, les bâtiments d'habitation et d'exploitation, certains instruments difficilement transportables comme le pressoir, enfin la moitié du bétail. Il supporte seul les frais des améliorations foncières, condition favorable au progrès ; sans elle le métayage risquerait de se traîner dans la routine. Le propriétaire paye la moitié des semences, des engrais et de l'impôt foncier. Le métayer se charge de toute la main-d'œuvre et de l'outillage ; il fournit la moitié du bétail, des semences, des engrais ; il paye la moitié de l'impôt foncier, la totalité de l'impôt personnel et mobilier et des prestations. En principe, tous les produits de la ferme doivent être partagés par moitié ; mais en fait, cette règle comporte à l'avantage des métayers quelques exceptions qui ont pour but de rendre ce mode d'exploitation plus attrayant et d'empêcher les métayers de céder à la tentation de s'approprier, indûment l'usage de certains produits comme le lait destiné à la nourriture des veaux nouvellement nés. Une certaine tolérance prévient, en faisant la part au métayer, ce qu'il pourrait y avoir là d'abusif et, de même, une part des produits de la basse-cour est concédée à la ménagère. Cette part faite en dehors des stipulations d'un partage rigoureux est une des raisons par lesquelles on explique certaines redevances en nature acquittées régulièrement au propriétaire, et où l'on aurait tort aujourd'hui de voir des restes des anciens usages féodaux. Ajoutons que la coutume de la Mayenne attribue au métayer la jouissance exclusive du jardin et aussi le profit de tous les bois mis en coupe régulière tous les six ans sur les nombreuses haies qui déli-

mitent les parcelles de l'exploitation. Il arrive souvent aussi que le propriétaire fournit seul les engrais auxiliaires, consacrés aux plantes sarclées ou aux prairies ; il est rare qu'il refuse de fournir gratuitement une partie du bois nécessaire à la construction des chars, machines à battre, rouleau et autres instruments agricoles. Nous pouvons constater que ces charges de la propriété se sont encore accrues récemment au profit du métayer. Les habitudes d'hygiène et de confortable, en se répandant presque partout, ont imposé aux propriétaires, pour l'entretien ou la reconstruction des maisons d'habitation et des étables un surcroît de dépenses considérable qui se sont jointes aux frais occasionnés par les travaux de défrichement, de nivellement, de drainage, en un mot par toutes les améliorations réalisées depuis cinquante ans dans la Mayenne. On peut dire ainsi que les propriétaires ont payé leur dette aux améliorations dans une proportion supérieure à celle qu'exigeaient les termes stricts des usages ruraux dans le métayage.

Quant aux avantages réalisés, c'est encore l'intervention du maître du domaine agissant par ses conseils, son concours personnel et pécuniaire, qui a rendu possibles le perfectionnement si remarqué de l'ancienne race bovine, renouvelée par des croisements, l'acclimatation de nouvelles espèces et l'introduction de nouvelles machines. Il semblerait que ces progrès auraient dû rencontrer une opposition plus tenace de la part des métayers, d'autant que rien ne leur assure la durée des baux, et qui, à s'en tenir à la lettre des usages ruraux, sont dans la main du propriétaire auquel appartient le droit de les congédier quand le bail, qui n'est qu'annuel, est expiré. Si c'est là une clause qu'il serait difficile de défendre théoriquement, et qu'il serait peut-être avantageux de modifier, on doit reconnaître que ce qu'on appelle la tacite reconduction est le fait le plus habituel. Ces engagements, simplement annuels en principe, se pro-

longent en fait très souvent d'une manière indéfinie, au point même de perpétuer plus d'une fois le métayage dans les mêmes familles. Les exemples en restent nombreux, bien qu'on se plaigne de les voir diminuer par suite de l'émigration qui brise le faisceau des familles agricoles, en les poussant vers les villes.

Je terminerai ce qui regarde les effets du métayage dans la Mayenne en empruntant quelques détails plus précis encore et véritablement concluants aux études spéciales auxquelles j'ai fait allusion. C'est ainsi qu'un travail consciencieux d'un propriétaire agronome couronné par la Société des agriculteurs de France, M. Le Breton, nous montrera toutes les opérations d'une métairie, avec les détails de la comptabilité la plus rigoureuse, depuis 1872 jusques y compris 1880, période qui renferme à la fois de bonnes et de mauvaises années. Cette métairie est d'une contenance de 26 hectares et répond par son degré d'importance à peu près à la moyenne. Elle avait été louée pendant plus de quarante ans à un fermier. Le fils, excellent cultivateur, préféra l'exploitation par métayage à une augmentation dans le prix du bail. Il la commença à partir de 1867. Ce fut le signal d'améliorations successives qui portèrent sur les prairies, les céréales, les productions agricoles de toute nature, l'élève du bétail et les bâtiments. Les avances du propriétaire y entrèrent pour beaucoup ; elles dépassèrent même les termes stricts du contrat. Ce fut pour lui tout profit. En 1872, il avait augmenté son revenu d'un quart. Des avantages analogues en résultèrent pour le métayer. — Le revenu net moyen du propriétaire, sur une période de huit années, était de 2,631 fr. 18 ; l'intérêt du capital engagé s'élevait à 4 fr. 08. Le revenu aurait été fort supérieur sans les quatre années exceptionnellement mauvaises qui figurent dans cette période et sans l'abaissement du prix des principaux produits agricoles qui a été général. Un tel résultat reste, en tout cas, beaucoup plus avan-

tageux que celui qu'aurait présenté le fermage, dans les conditions moyennes.

Un intelligent et habile propriétaire-cultivateur de la Mayenne nous met de même sous les yeux le tableau des profits qu'il a su tirer du métayage ainsi renouvelé par la participation active et efficace du propriétaire. Il reçut, nous dit-il, par héritage, en 1869, une ferme d'une étendue de 48 hectares, située dans la commune de Beauchamp, canton de Craon, et qui était louée 2,800 francs, avec quelques redevances. Frappé de voir une exploitation voisine à moitié fruits rapporter, dans des conditions de sol inférieures, presque les deux tiers en sus, il résolut de tirer un meilleur parti de son bien, et proposa, soit une augmentation du prix de la location à bail fixe, soit l'exploitation par métayage, au fermier qui choisit ce dernier mode. Depuis lors, le revenu moyen pour le propriétaire a été de 5,500 fr. sans frais extraordinaires, sans constructions nouvelles, et avec cette circonstance de plus que la propriété a pris à son compte les deux tiers des engrais. Ce succès ne pouvait manquer d'encourager le même propriétaire qui fit subir à un autre domaine une transformation semblable, et qui ne réussit pas moins bien. Les métayers y trouvèrent également leur compte. Ils purent vivre pendant les mauvaises années, et s'ils furent obligés de demander quelques avances, ils s'en acquittaient les années suivantes, tandis que la moitié des fermiers ne pouvaient payer leurs arrérages et restaient longtemps endettés ; plusieurs même le sont aujourd'hui encore.

On remarque que, dans quelques-unes des exploitations à métayage, les propriétaires ont pu obtenir une comptabilité mieux tenue qu'elle ne l'est ordinairement dans les fermes. On en voit qui donnent ce rare exemple d'exiger des comptes exacts. Tel d'entre eux que nous visitons nous dit même qu'il demande que ces comptes soient faits par les fils ou les filles du métayer et qu'il en conserve un double,

de sorte qu'il puisse, à la fin de l'année, savoir à quoi s'en tenir sur les résultats qu'il a obtenus. C'est une manière aussi, nous dit-il, d'obliger les enfants à continuer d'écrire et de calculer, ce qu'ils ne feraient probablement pas sans cette obligation qui les tient sans cesse en haleine.

La Mayenne a dû à ce régime, non pas d'échapper sans doute à la crise agricole, mais de la traverser avec moins de dommage. Le capital avancé par le propriétaire a sauvé le métayer de la misère ; les frais de main-d'œuvre ont été amoindris, la plupart des travaux étant accomplis par les métayers eux-mêmes. L'exploitant n'ayant pas à déduire de ses profits une part spéciale pour payer le fermage, une économie considérable s'est trouvée ainsi réalisée. Ajoutons que si, le métayage est conforme aux traditions morales dans cette partie du Maine, il l'est aussi à la topographie qui dessine en quelque sorte les cadres de la moyenne propriété, dans les dimensions de 20 à 40 hectares, les mieux adaptées de toutes à l'exploitation à mi-fruit. On trouve une quantité de domaines ainsi renfermés dans des limites naturelles, qui n'ont subi depuis un temps immémorial ni accroissement ni diminution. Aujourd'hui, de petits domaines, sous le nom de *closeries*, sont aussi exploités par le métayage, qui y est peut-être moins à sa place que dans la propriété moyenne. Mais il est à croire que l'exploitation directe par le petit propriétaire est appelée à s'y substituer, en même temps que, d'une autre part, elle entame les grands domaines affermés par la division croissante des héritages. Si donc il y avait lieu de hasarder quelques prédictions, on pourrait supposer que l'avenir est réservé d'un côté à la petite propriété aux mains des paysans, de l'autre à la propriété moyenne, exploitée par un métayage perfectionné, mieux pourvu de capitaux et d'instruction qu'il ne l'a été dans le passé.

III

Indiquons enfin, comme nous l'avons fait pour la Sarthe, les progrès accomplis dans les principales productions de la Mayenne, et ce qui regarde la valeur et la division des propriétés. Ces productions se sont enrichies, dans une proportion considérable, des espèces introduites depuis le commencement du siècle. La vigne seule a extrêmement diminué, on ne la rencontre plus guère que dans l'arrondissement de Château-Gontier. Le nom de *vigne* qu'on persiste à donner à plus d'un champ atteste qu'il y en eut sur d'autres parties du territoire. C'est ainsi qu'on voit figurer dans les actes de la dame des Roches (1422) des pipes de vin de Laval (appelé aussi ailleurs vin *vallet*), et des vignes cultivées autour de Saint-Michel, près de la même ville. D'autres titres montrent l'existence de vignes nombreuses dans tous les environs. On rencontre de même, pour l'usage des tonneliers, des « oseraies » qui ont disparu et des redevances féodales de gerbes d'osier (1). Aujourd'hui, les vignes n'occupent guère qu'une étendue de 400 hectares ; leur production peut être fixée en moyenne entre 4,500 et 5,009 hectolitres de vin. Cette récolte étant très insuffisante pour les besoins de la population, on a eu recours à des plantations croissantes de pommiers et de poiriers. Les pommes à cidre sont à elles seules, évaluées pour l'année 1885, à 4,113,195 fr.

Nous avons signalé l'augmentation des céréales. Elles suffisent largement aujourd'hui aux besoins des habitants. Grâce surtout aux progrès du chaulage dont on ne saurait trop marquer l'importance dans ce département, la Mayenne est arrivée à tenir le dixième rang pour la production du froment parmi les départements français. Le rendement

(1) Duchemin de Villiers : *Essais historiques sur Laval.*

moyen par hectare était en 1885 de 19 hectolitres 43 (1). Ce chiffre s'est plus d'une fois élevé à 24 dans l'arrondissement de Château-Gontier ; on cite même deux cantons, ceux de Bierné et de Saint-Laurent, qui en ont produit jusqu'à 30 et 32. Mais ce résultat était dû à l'emploi immodéré de la chaux, et le sol épuisé a vu depuis lors sa fécondité décroître de moitié.

Pour la production du bétail à cornes, la Mayenne a pris le 6e rang parmi nos départements et il est celui de tous qui compte le plus grand nombre de chevaux par rapport à son territoire (2).

Un très notable accroissement de la valeur et du revenu des terres a été la conséquence de ces améliorations rapides. Le prix a suivi une progression continue jusqu'en 1848, à laquelle ont succédé depuis lors des alternatives de hausse et de baisse.

Le service des contributions directes nous fournit à une récente date les indications suivantes :

La valeur vénale de l'hectare est : pour les jardins, 5,500 ; le revenu net 152 fr. 27 ; pour les terres labourables, 2,253, revenu 65 fr. 34 ; pour les prés, 3,320, revenu 104 fr. 60 ; pour les vignes, 2,683, revenu 79 fr. 23 ; pour les bois, 1,098, revenu 32 fr. 64 ; pour les landes, 363, revenu 9 fr. 16 ; pour les chataigneraies, 1,044, revenu 28 fr. 60. Soit dans la moyenne de la valeur vénale des terres, 2,362, et pour le revenu 69 fr. 66.

L'enquête agricole de 1866 donnait des chiffres inférieurs, à savoir, 1,700 fr. comme moyenne à l'hectare dans les arrondissements de Laval et de Mayenne, et 1,800 fr. dans

(1) La pomme de terre n'a cessé aussi d'augmenter ; elle couvrait, en 1885, 73.779 hectares et produisait 1.653.480 quintaux, au lieu de 1.016.241 hectolitres en 1878 ; la betterave couvrait 3.217 hectares et produisait 579.060 quintaux, au lieu de 426.900 hectolitres, en 1878.

(2) La Mayenne entretient 54 têtes de bétail et 17 chevaux environ par kilomètre carré.

celui de Château-Gontier. On pourra voir tout à l'heure que des moyennes plus élevées nous sont fournies pour ces trois arrondissements ; elles n'ont été ramenées au taux précédent ou même ne sont tombées au-dessous que par suite de la crise récente.

Relativement aux exploitations, on calculait il y a une vingtaine d'années (1), et rien ne donne lieu de penser que les choses aient changé sensiblement depuis lors, que le nombre des fermes et closeries, était de 31,688, se décomposant ainsi: 9,415 métairies, 22,273 closeries.

Quant à leur étendue, les exploitations rurales, selon les mêmes calculs, se divisent comme il suit: les closeries de moins de 5 hectares occupent une superficie de 148,601 hectares ; celles de 5 à 10 hectares, une superficie égale ; 113,928 hectares se subdivisent en métairies ou closeries de 10 à 20 hectares ; 79,258 sont exploités en métairies de 20 à 50 hectares ; 4,954 hectares sont exploités en métairies de 50 à 100 hectares.

Les fermes de 30, de 40, de 50 ou 60 hectares, et au-dessus, se rencontrent principalement dans les arrondissements de Laval et de Château-Gontier, celles de 10 à 20 hectares dans tous les arrondissements, mais plus particulièrement dans celui de Mayenne. Les dernières de 5 à 10 hectares, et de moins de 5 hectares, sont généralement situées autour des villes et des communes qu'elles alimentent, presque à elles seules, de menues denrées, de légumes et de laitage.

IV

Les trois arrondissements qui forment le département de la Mayenne offrent entre eux, à travers les analogies, certaines différences au point de vue économique, de même qu'ils rappellent le même paysage, mais avec des diversités

(1) M. Guédon donne ces chiffres dans l'article intitulé : *Mayenne*, Encyclopédie de l'agriculture.

locales. Ce paysage est presque partout plein de fraîcheur, d'un pittoresque, pour ainsi dire sans surprises, qui charme par une sorte d'attrait sans cesse renouvelé plutôt qu'il ne frappe fortement. Le regard est agréablement attiré par les bords fréquemment accidentés de la Mayenne, par quelques beaux étangs qui survivent à une quantité d'autres aujourd'hui desséchés, par les cours d'eau en grand nombre, tantôt lents, tantôt rapides, qui sillonnent la campagne ou parcourent le fond des vallées.

Vers le sud, les collines constituent une série de plateaux qui s'abaissent jusqu'à la plaine par des pentes douces. A mesure qu'on remonte vers le nord, le sol se relève, et les collines, se redressant, présentent quelques escarpements pittoresques. Sur les hauteurs qui dominent la plaine s'étagent de beaux massifs de forêts, à la fois parure et richesse de ce département, qui y trouve une production abondante en bois et des ressources pour la chasse et l'alimentation dans un gibier nombreux. Comme dans la Vendée et dans quelques autres parties de l'ouest de la France, la petite propriété multiplie les clôtures. Une quantité innombrable de parcelles cultivées, est séparée par des fossés, et la terre, rejetée sur un côté, forme un talus où croissent des arbustes et des arbres, le plus souvent des chênes coupés en têtards nommés *émousses* dans la langue du pays et dont les branches, taillées ordinairement tous les neuf ans, servent au chauffage des cultivateurs qui en vendent l'excédent. Il semble, grâce à l'illusion que causent ces haies d'arbres, qu'au-dessous des bois qui couronnent les côteaux s'étende comme une seconde et immense forêt.

L'arrondissement de Mayenne est le moins avancé des trois pour la culture. On va jusqu'à dire qu'il est d'un demi-siècle en retard sur celui de Château-Gontier. Le sol est granitique et schisteux, à l'exception d'une partie du canton de Bais, nommée la Bouissière, où l'on rencontre un calcaire de la plus grande pureté. Les cultures, qui consistent

en froment, méteil (mélange de froment et de seigle), avoine, orge, pommes de terre, etc., donnent généralement lieu à un rendement médiocre. Dans les cantons de Mayenne Est et Ouest, la culture est généralement plus soignée, mais elle est loin d'être intensive. Les plantes sarclées prennent de l'extension au profit de l'élevage des bestiaux, devenu la principale ressource du pays. En général, l'hectare vaut de 1,500 fr. à 2,000 fr., surtout la qualité et la position. Le revenu moyen est de 50 à 80 fr. ; lorsqu'on y peut joindre la culture maraîchère, il atteint le chiffre de 90 fr.

La grande propriété, dans les proportions de 200 à 250 hectares, existe à peine dans le même arrondissement. La moyenne est de 15 à 40; la petite, de 3 à 15 hectares. Le morcellement tend à devenir excessif dans certains cantons (Bois, La Harpe, Landivry, Comptrain, Pré-en-Pail). Il s'ensuit des exagérations dans les prix qui procurent aux marchands de biens des bénéfices énormes. Il n'est pas sans exemple de voir de ces petits propriétaires inscrits au bureau de charité des communes. L'état de gêne où ils vivent ne peut lui-même les déterminer à vendre leurs terres. L'ignorance de ces propriétaires parcellaires, plus encore leur manque de capitaux, les mettent hors d'état de recourir aux engrais fabriqués, et ils vivent aux dépens de la terre. Le nom de *maisonniers* est donné dans le pays (et plus loin aussi) aux très petits cultivateurs qui exploitent un ou deux ares de jardin ; le plus souvent ils se louent à la journée ou au mois chez les fermiers ou les métayers ; contrairement à ce qui se passe dans les autres arrondissements, leurs rapports avec ceux-ci gardent encore trop un caractère de domesticité, atténué pourtant par la durée temporaire de l'engagement.

Il serait trop facile de signaler, dans le même arrondissement, plus d'une pratique défectueuse. Ainsi le bétail, auquel les cultivateurs de Château-Gontier portent une attention si vigilante, est presque toujours assez peu soigné

dans l'arrondissement de Mayenne. Nous trouvons, là aussi, un genre de calcul mal entendu qu'on ne saurait d'ailleurs considérer comme absolument exceptionnel, nous voulons parler de l'habitude contre laquelle s'élèvent à la fois les prescriptions de la science et les règlements administratifs de tuer les veaux prématurément, pour avoir le lait de la vache et vendre le beurre. Ce sol trop humide aurait besoin de nombreux drainages. Il est rare qu'on les pratique, malgré quelques heureux exemples qui en ont été donnés, soit faute de capitaux, soit manque d'initiative suffisante. On s'explique aisément que les défauts que nous venons de signaler aient aggravé le mal dont on se plaint. De meilleures pratiques ne l'auraient pas conjuré sans doute, comme on ne le voit que trop dans les arrondissements voisins, mais elles l'auraient du moins adouci. On nous fait observer d'ailleurs que les fermiers ne sont peut-être pas entièrement étrangers à la gêne dont ils souffrent. Ces moyens cultivateurs n'ont pas toujours la sagesse des petits propriétaires. Ils recherchent les occasions de distractions et de plaisirs, se font transporter dans leur carriole partout où il y a un marché, et ces marchés abondent. On y perd plus de temps au jeu et à la boisson qu'on n'y conclut d'affaires. Les habitudes du faire-valoir ne sont pas non plus, dans cet arrondissement, assez répandues pour combattre les causes de gêne par une économie et par des efforts mieux entendus. On peut regretter à bon droit que le propriétaire s'abstienne trop souvent, soit de faire valoir directement, soit d'intervenir au moins par sa coopération, dans une région où les domaines ne dépassent guère de 10 à 20 hectares.

La population de l'arrondissement de Mayenne atteste une tendance à décroître. Elle était, en 1877, de 153.500 habitants. Le recensement de 1881 accuse 149.500, c'est-à-dire un écart de 4.000 en moins. On ne saurait l'attribuer à une diminution des naissances, dont le nombre a été sensible-

ment le même pendant les deux périodes. La gêne qui pèse depuis quelques années sur ces campagnes a fait refluer vers les centres industriels nombre de gens qui ne trouvaient plus l'emploi de leurs bras dans les travaux agricoles.

L'émigration tient une certaine place dans l'arrondissement de Mayenne. Dans les cantons de Lassay, Comptrain, Landivy, Pré-en-Pail, une certaine partie de la population manouvrière agricole et quelques petits propriétaires fonciers émigrent, au commencement de l'hiver, vers Paris ou les communes circonvoisines. Ils s'emploient dans les carrières, les fours à plâtre, puis reviennent au printemps, et surtout à l'époque de la fenaison et des moissons. — Point d'immigration, au contraire, si ce n'est à titre exceptionnel.

L'arrondissement de Laval occupe le centre du département. Il présente un mélange d'agriculture et d'industrie qu'on ne trouve qu'à un bien plus faible degré dans les autres arrondissements de la Mayenne. Les progrès agricoles qu'il a réalisés depuis le XVIIIe siècle sont remarquables ; mais ils datent surtout de l'établissement des routes nouvelles, construites dans des vues stratégiques après le mouvement insurrectionnel provoqué par la duchesse de Berry. C'est ainsi qu'à ce commencement de guerre civile, auquel prirent part à peine quelques métayers cédant à la pression d'un petit nombre de propriétaires nobles, devaient se rattacher d'une façon tout à fait imprévue les transformations les plus heureuses. Le transport des engrais et des denrées devint alors facile. Les chemins ruraux se multiplièrent, et plus tard les chemins de fer, complétant l'œuvre de la viabilité, ouvrirent aux produits des débouchés plus étendus. Le prix des terres augmenta du tiers, du double, et même au delà. Aujourd'hui, l'hectare de terre labourable vaut environ 2.000 fr. et le revenu brut est évalué à 300 fr. environ. Les fermes sont louées de 50 à 80 fr. par hectare.

La propriété riche est pourtant l'exception dans l'arrondissement de Laval. Quant aux fermiers, la minorité jouit d'une assez grande aisance, mais la plupart ne possèdent que leur cheptel et leurs instruments agricoles. Veulent-ils monter une ferme de 30 hectares, le capital nécessaire est estimé entre 7.500 et 9.000 francs? Le fermier possède rarement ce capital; il « se monte » comme il peut, augmente son outillage avec ses économies et ne possède guère d'autres fonds de roulement que les avances de son propriétaire. En définitive, pouvoir satisfaire aux besoins matériels de la vie est ordinairement le seul résultat qu'ils réussissent à atteindre, et c'est le plus souvent leur unique ambition. En revanche, ils s'honorent de leur profession et ils le montrent par leur bonne tenue.

Ce qu'on peut appeler, par comparaison, la grande propriété dans l'arrondissement de Laval donne lieu à une remarque particulière. Les propriétaires riches n'ont guère de domaines agglomérés ; ils possèdent un nombre plus ou moins grands de métairies de 25 à 40 hectares réparties dans des communes ou des cantons différents ou même éloignés les uns des autres.

L'industrie du lait, une des principales richesses du département, a son centre dans l'arrondissement de Laval et aux environs, particulièrement à Entrammes. Cette industrie a reçu une vive impulsion des établissements où se fabriquent le fromage et le beurre. On cite surtout le « Port du Salut », fabriqué chez les trappistes d'Entrammes. Le couvent des Trappistines de la Coudre est un autre centre de la même industrie. Beaucoup de fermes environnantes, ou même situées à plusieurs lieues, envoient du lait à ces établissements. La vente du lait, d'une de ces fermes, la Grignonnière, s'élève chaque année à 12,000 fr.

Une autre industrie est ce qu'on appellle le *villotage*, c'est la production des denrées maraîchères. Elle est faite par des *closiers* à moitié fruit qui rendent compte pério-

diquement au propriétaire des produits de leur vente.

L'arrondissement de Château-Gontier, à la différence de celui de Laval, est en très grande majorité agricole. La population totale étant, en 1880, de 74,535 habitants, l'agriculture s'y trouve représentée par une supériorité numérique de presque double, comme il résulte du tableau suivant (1) :

Propriétaires faisant de la culture	Hommes	1.064
	Femmes	580
Fermiers-colons et métayers	Hommes	7.692
	Femmes	3.280
Journaliers	Hommes	2.270
	Femmes	1.621
Domestiques	Hommes	9.975
	Femmes	13.554
Domestiques attachés à la personne et en même temps à l'agriculture	Hommes	5.735
	Femmes	2.532
Industrie	Hommes	5.960
	Femmes	7.880
Commerce et transports	Hommes	2.464
	Femmes	3.929
Professions libérales	Hommes	807
	Femmes	1.050
Rentiers	Hommes	1.555
	Femmes	2.587

L'arrondissement de Château-Gontier est de beaucoup le plus avancé de la Mayenne pour l'agriculture. Cette prééminence est attestée par la valeur et le revenu des terres. Tandis que celles du territoire de Laval se vendent et se

(1) *Statistique agricole de l'arrondissement de Château-Gontier*, par Sylvain Pichon, médecin-vétérinaire.

louent aux prix que nous avons indiqués, le prix de vente moyen dans l'arrondissement de Château-Gontier est ou était naguère de 3,000 fr., et le prix de location de 90 à 100 fr. Aujourd'hui, valeur et revenu ont baissé de près d'un quart. Au reste, la constitution de la propriété laisse peu à désirer. Le morcellement, au lieu d'augmenter, diminue. Les closeries tendent à se fondre dans des domaines plus vastes. La part faite aux champs cultivés s'accroît chaque jour aux dépens des haies qui nuisaient beaucoup aux récoltes. Les fermes, le plus souvent d'une contenance de vingt à trente hectares, et qui dépassent rarement cinquante, sont en général bien tenues. Ces dernières exigent, en moyenne, entre 15,000 et 20,000 fr. d'avances. La statistique agricole évalue, pour une exploitation de vingt-cinq hectares, le cheptel vivant à vingt-cinq têtes de gros bétail, trois ou quatre chevaux ou juments poulinières, trois ou quatre porcs, six à huit moutons. Ces exploitations renferment généralement quinze à vingt barriques de cidre, chacune d'une contenance de 230 litres. Outre les produits tels que le blé, l'orge, en partie exportée en Angleterre, le trèfle, la luzerne, les pommes de terre, la betterave pour les animaux, l'arrondissement de Château-Gontier élève un nombreux bétail. On en compte une tête par hectare. Les bœufs croisés de Durham et de Manceaux et quelques Durham pur sang, sont vendus vers trois ans, pour les herbages de la Normandie, au prix commun d'entre 700 et 1,000 fr. la paire. L'élève des poulains tient aussi une place importante en vue de la vente qui se fait vers l'âge de six mois, particulièrement pour le Perche et le pays Chartrain; mais les juments sont employées aux travaux jusqu'à ce qu'elles soient hors d'âge. On peut citer comme une des principales richesses de l'arrondissement, les porcs élevés sur le territoire de Craon. Ils sont vendus en effet sous le nom de porcs craonnais, sur le marché de Paris, à d'assez hauts prix ; le commerce qui s'en fait, ne s'élève pas à moins

de 90,000 à 100,000 fr. par mois, depuis l'ouverture du chemin de fer.

L'aisance est générale, dans cet arrondissement, malgré les exceptions à cette situation prospère, qui se sont accrues durant les dernières années. Aussi les économies y sont-elles plus nombreuses que partout ailleurs, elles se placent dans les caisses d'épargne et chez les notaires. Malheureusement on signale, au moment où nous visitons cette région, plus d'une faillite de dépositaires infidèles. Ces désastres ont causé la ruine de familles qui se sont vues ainsi privées des ressources sur lesquelles elles comptaient pour améliorer leurs terres ou pour augmenter leur bien-être.

V

Nous avons essayé de mesurer pour le Maine les avantages recueillis par ceux qui exploitent le sol comme propriétaires ou comme fermiers, par suite des perfectionnements accomplis dans l'état agricole. On n'en saurait nier la réalité, malgré la vivacité des plaintes qui se font entendre. La baisse récente qui s'est opérée sur les fermages ne saurait porter atteinte à ce résultat définitif, mais, comme c'est le cas ordinaire, la classe agricole ouvrière est de toutes celle qui a le plus gagné. Les salaires, depuis cinquante ans, ne sont pas loin d'avoir doublé et quelquefois même ont augmenté dans une proportion plus grande encore. En voici le relevé, tel qu'il résulte des indications qui nous sont fournies dans les différentes localités et qui compléteront les renseignements plus généraux qui précèdent.

Dans l'arrondissement de Mayenne, les salaires des travailleurs ruraux sont communément de 1 fr. 25 en temps ordinaire, avec la nourriture, et de 2 fr. au moins à l'époque de la fenaison et de la moisson. Pour les femmes, nourries, de 60 c. à 75 en temps ordinaire, et 1 fr. 25 pour la moisson et la fenaison. Il est rare qu'ils soient employés à

la tâche ou en dehors de la ferme. Dans ce cas seulement les prix sont à forfait et varient beaucoup suivant les circonstances. Le travail industriel se joint quelquefois au travail rural. C'est ce qui dans l'arrondissement de Mayenne arrive particulièrement pour les *Maisonniers* dont beaucoup ont des métiers à tisser le coton. Leurs salaires se règlent alors sur ceux des manufactures voisines de Saint-Georges-Bottavent et d'Oisseau, où les ouvriers gagnent de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 et les ouvrières de 1 fr. 25 à 2 fr. Ces salaires sont au reste sujets à variation, selon les arrondissements. Ils sont un peu plus élevés dans ceux de Laval et surtout de Château-Gontier. Il n'est pas rare que, pendant la moisson, on y paie les journaliers 4 fr. et qu'on y ajoute la nourriture. Les gages des domestiques de ferme sont ordinairement pour les hommes de trois cents à quatre cent cinquante ou cinq cents francs ; ils se tiennent pour les femmes, aux environs de trois cents francs. C'est sur ces domestiques employés dans la ferme que retombent presque tous les travaux de la campagne auxquels on emploie peu de journaliers, sauf dans les temps de moisson. Pourtant une circonstance détermine aujourd'hui les cultivateurs à recourir plus souvent à cette sorte d'auxiliaires. Les exigences des journaliers et des domestiques, quant à la nourriture et à la durée du travail, ont obligé les fermiers à réduire autant que possible leur personnel pendant l'hiver. Ils louent des journaliers pendant trois mois, du 15 juin au 15 septembre, époque où ceux-ci sont contraints de chercher de l'occupation sur les chantiers de terrassement. Cette insuffisance de la main-d'œuvre, outre les causes générales qui l'ont produite partout, trouverait son explication, en outre, dans un fait plus particulier. Il n'est pas rare que les garçons entrent en ménage, dès qu'ils ont satisfait à la loi militaire et que les filles se marient à dix-huit ans. Ils quittent les campagnes où les jeunes hommes restaient autrefois jusqu'à vingt-huit ou trente ans. Il a fallu faire un certain appel à l'immigra-

tion, et les Bretons sont venus remplir les vides dans une proportion considérable. On en trouve un grand nombre qui se sont placés dans les fermes, et même on assure que les trois quarts des domestiques sont Bretons dans plusieurs communes de l'ouest du département.

J'ai indiqué que le régime alimentaire a beaucoup gagné dans la classe rurale, sans arriver à la variété qui constitue l'alimentation de l'ouvrier des villes. L'ouvrier agricole et le petit cultivateur du Maine ne font encore qu'un usage assez rare de la viande de boucherie. Celle du porc figure pour une part notable dans la nourriture des plus aisés. La consommation du pain y entre pour une forte part. Chaque individu n'en consomme guère moins d'un kilogramme, dans la ferme. Ce pain, de bonne qualité, est tantôt de froment, tantôt de méteil. Les légumes, le lait, les œufs ont aussi leur place sur la table du paysan, qui n'a pas renoncé d'ailleurs à l'usage de vieux mets, comme la galette ou la bouillie de sarrazin ou d'avoine. On y joint parfois les jours de fête l'oie traditionnelle et les autres oiseaux de basse-cour, le *poiré* et le *pommé cuits*, sorte de confiture à la mode dans les campagnes du Maine.

Si les logements ont reçu les mêmes améliorations et présentent les mêmes lacunes que dans les autres contrées de l'Ouest, le mobilier a surtout gagné, et les habitudes de propreté sont devenues plus communes, avec le soin de la personne et le goût du bien-être. — L'indigence existe à peine dans la plupart des communes, mais il en est où elle présente un développement excessif. On peut en citer plus d'une dans la Mayenne où le cinquième de la population reçoit les secours de l'assistance publique, proportion qui dépasse celle-même du chef-lieu du département.

Les progrès étendus qui ont été réalisés dans le Maine en appellent d'autres sans lesquels ils demeureraient trop incomplets et dont la nécessité est admise dans le pays par les esprits les plus éclairés.

Les propriétaires qui se plaignent le plus des souffrances de l'agriculture, dont ils attribuent la cause principale à la concurrence étrangère, reconnaissent qu'il est possible d'accomplir de sérieuses améliorations. Ils avouent ce qu'il y a d'imparfait dans la pratique du drainage, de peu avisé aussi dans la coutume persistante d'ensemencer en blé des terres, qui comporteraient plus avantageusement d'autres cultures. Outre qu'il conviendrait d'augmenter quelques productions, comme celle de la pomme à cidre, il y aurait lieu d'en modérer quelques autres, comme celle du trèfle. On en a tiré d'excellents profits, mais cette plante a fini par épuiser le sol, et elle est loin de venir aussi bien qu'il y a une trentaine d'années. L'intérêt des cultivateurs a d'ailleurs corrigé déjà en partie cet abus. Nous avons vu de même qu'on a, dans la Mayenne, abusé du chaulage. Pourtant il ne faudrait pas que la réaction qui a commencé allât jusqu'à faire écarter presque systématiquement un moyen d'amélioration qui s'est montré si efficace. Si l'usage de la chaux paraît être actuellement arrivé à son terme sur certaines terres, il en est d'autres où il peut être appelé à rendre les mêmes services qui ont signalé antérieurement son emploi dans la Mayenne.

Les sociétés d'agriculture ont contribué de la manière la plus heureuse aux perfectionnements apportés à l'exploitation des terres. Elles sont les premières à proclamer que rien ne dispense d'une instruction spéciale plus répandue dans la classe agricole. Ce vœu vient d'être en partie rempli par la création de chaires d'agriculture. Mais, pour rendre l'action de cet enseignement véritablement efficace, on ne doit pas se dissimuler qu'il existe encore dans ces populations des restes de préjugés enracinés et trop souvent une indifférence fondée sur cette conviction, à la fois naïve et présomptueuse, que l'expérience suffit à tout. Il est temps d'en finir avec cet entêtement funeste, aujourd'hui plein de périls en face de la concurrence qui nous presse, entêtement

que combattait déjà l'auteur du *Théâtre de l'Agriculture*, dans ces termes d'une force admirable et d'une vérité plus que jamais opportune : « Il y en a qui se moquent de tous les livres d'agriculture et nous renvoient au paysan sans lettres, lesquelz ils disent estre les seuls juges compétans de ceste matière, comme fondez sur l'expérience, seule et seure reigle de cultiver les champs.... La science de l'agriculture est comme l'âme de l'expérience. Elle ne peut estre oisive pour estre recogneue vraiement science : car de quoy serviroit d'escrire et lire les livres d'agriculture sans les mettre en usage ? La science icy sans usage ne sert à rien et l'usage ne peut estre asseuré sans science. Comme l'usage est le but de toute louable entreprise, aussy la science est l'adresse du vray usage, la règle et le compas de bien faire. C'est la liaison de la science et de l'expérience ; je leur adjouste pour compaingne la diligence, afin que nostre mesnager ne pense pas devenir riche par discours et remplir son nid ayant les bras croisés. Car nous demandons du bled au grenier, non en peinture. Nul bien sans peine. C'est de l'ordonnance ancienne et vérifiée par les effects : que pour faire un bon mesnage, est nécessaire de joindre ensemble le sçavoir, le vouloir, le pouvoir. En ceste liaison gist l'usage de nostre agriculture. » Le Maine a tenu compte de ces vérités depuis un siècle. Le temps est venu pour lui, comme pour la plupart de nos provinces, d'en faire à l'avenir la devise même de l'agriculture.

Henri BAUDRILLART.

3 0112 099008952